

Mémoire de la Chaire de responsabilité sociale
et de développement durable soumis à la
Commission sur l'avenir de l'agriculture et
de l'agroalimentaire du Québec

François Décary-Gilardeau
Corinne Gendron
Véronique Bisailon

De produire plus à produire mieux

Le 11 juin 2007

Les auteurs

François Décary-Gilardeau est candidat à la maîtrise en Sciences de l'environnement à l'Institut des sciences de l'environnement - UQÀM, détenteur d'un baccalauréat en science politique de l'Université de Montréal. Il est également étudiant-chercheur à la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

Corinne Gendron est professeure au Département d'organisation et ressources humaines de l'École des sciences de la gestion de l'UQÀM. Elle est également titulaire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

Véronique Bisailon est candidate à la maîtrise en Sciences de l'environnement à l'Institut des sciences de l'environnement – UQÀM, détentrice d'un baccalauréat en biologie. Elle est également coordonnatrice de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable.

Table des matières

Avant-propos	1
1. Présentation de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (CRSDD)	2
2. La CAAAQ	3
3. Le développement durable et l’agriculture	4
3.1. Le développement durable	4
3.2. L’agriculture.....	11
3.3. Une agriculture durable	22
4. L’agriculture québécoise	32
4.1. Historique des grandes transformations dans le Québec moderne	32
4.2. Situation et constat	35
5. Les innovations sociales en agriculture	40
5.1. L’agriculture soutenue par la communauté et l’agriculture biologique	41
5.2. Mise en valeur des produits régionaux, les labels comme outil d’information.	42
5.3. Les marchés publics.....	43
5.4. Coopérative d’utilisation de matériel agricole (CUMA).....	44
5.5. Les produits du terroir et les appellations d’origine contrôlée.....	45
6. Recommandations	47
6.1. Gouvernance, Processus décisionnel, et Contrat social.....	48
6.2. Mode, Type de production et Transformation	49
6.3. Stratégies de mise en marché	53
6.4. Alimentation et Santé	54
6.5. Éducation, Sensibilisation et Recherche.....	55

Avant-propos

Pendant des décennies, le rôle de l'agriculture dans la vitalité et la croissance économique des sociétés rurales était prédominant. À la suite de la Seconde Guerre Mondiale, l'agriculture dans certaines régions rurales du Québec occupait la moitié de la population¹. Aujourd'hui, ce pourcentage a chuté à 6,4 % de la population rurale². Cette chute drastique est observable dans la plupart des pays développés où les secteurs primaires ont atteint des proportions relativement faibles de main d'œuvre. Au Québec, pendant une période d'environ 50 ans, le nombre de fermes a aussi drastiquement diminué alors que les surfaces de terres cultivées restaient sensiblement les mêmes et que la production agricole augmentait. Grâce aux nouvelles technologies, l'agriculture s'est intensifiée et industrialisée, dénaturant les liens fondamentaux entre l'environnement et l'agriculture.

Plusieurs facteurs sont responsables des changements socio-économiques du monde rural et de l'agriculture. Ces transformations répondaient à des besoins, à des attentes et à des objectifs propres à leur époque. Les attentes sociétales de la société québécoise s'inscrivent dans la recherche du développement durable des richesses du Québec. Ainsi, l'agriculture québécoise doit permettre une exploitation à long terme des ressources renouvelables qu'elle implique, ce qui nécessitera une transformation en profondeur pour répondre au critère du développement durable. Cette transformation nous oblige à réfléchir non seulement au mode de production agricole, mais aussi d'une manière beaucoup plus large à l'ensemble des facteurs qui ont des impacts sur les agriculteurs, en passant par les distributeurs, les politiques agricoles jusqu'à la qualité du niveau de vie en milieu rural. Dans cette optique, nous saluons l'initiative du gouvernement d'avoir créé une commission ayant pour mandat d'analyser l'agriculture d'une manière très large, comme le reflètent les 10 chapitres du document de consultation de la CAAAQ.

Il existe plusieurs opinions divergentes quant au futur de l'agriculture au Québec. Ni les différents acteurs³ de l'agriculture au Québec ni les agriculteurs entre eux n'ont convenu de se rassembler autour d'une vision commune. Une constatation semble toutefois partagée, soit que l'agriculture au Québec est en crise. L'existence même de la CAAAQ témoigne de ce malaise auquel on cherche à remédier. Quoique extrêmement complexe, cette crise peut en partie s'expliquer par le bris d'un contrat social ou l'absence de débat à propos d'un contrat social, un contrat basé sur les valeurs et les orientations qu'entend se donner la société québécoise pour ce secteur économique particulier.

¹ Bruno Jean. 1997. *Territoire d'avenir : Pour une sociologie de la ruralité*. Québec : PUQ. 318 pages

² CAAAQ. 2006.

³ L'utilisation du terme acteurs de l'agriculture dans ce document se veut inclusive, dans le sens qu'elle englobe entre autres, les producteurs et leurs familles, les citoyens consommateurs, mais aussi les distributeurs, les acheteurs, les différents ordres de gouvernement, les groupes de citoyens ruraux, les ONG et associations environnementales et sociales etc.

1. Présentation de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (CRSDD)

La *Chaire de responsabilité sociale et de développement durable* est un groupe de professeurs et d'étudiants chercheurs de l'Université du Québec à Montréal basés à l'École des sciences de la gestion qui s'intéressent au développement durable, à la responsabilité sociale de l'entreprise, aux modes de régulation et de gouvernance dans l'économie mondialisée ainsi qu'aux innovations sociales dans l'organisation et les pratiques économiques. Depuis sa création en 2002, la Chaire a mené plusieurs recherches sur ces thématiques grâce au soutien de ses partenaires financiers ainsi que des organismes subventionnaires fédéral et provincial. Plus précisément, elle compte une dizaine de professeurs et accueille une trentaine d'étudiants de second et troisième cycles qui participent activement aux activités de recherche. Les activités de la Chaire gravitent autour de trois axes principaux : la responsabilité sociale; le développement durable, la régulation et les nouveaux mouvements sociaux économiques ainsi que le commerce équitable. Durant les quatre dernières années, la Chaire a organisé des séries de séminaires mensuels sur de grandes thématiques de recherche : responsabilité sociale (2002-2003), régulation (2003-2004), nouveaux mouvements sociaux économiques (2004-2005), gouvernance et légitimité (2005-2006). Elle reçoit aussi périodiquement des invités de l'étranger dans le cadre de séminaires spéciaux ou de conférences publiques, notamment Hubert Sauper, Pierre Bardelli, Michele Micheletti, Riccardo Petrella, Donna Wood, Pierre Calame, Michel Capron pour ne nommer que ceux-là. Outre la production scientifique de ses chercheurs et de ses étudiants, la Chaire publie également un bulletin mensuel *Oeconomia humana*, disponible en ligne à partir de son site www.crsdd.uqam.ca/.

Comme en fait foi l'intitulé qu'elle s'est donnée, la Chaire participe activement à l'effort de recherche sur le développement durable. En ce qui concerne le thème plus spécifique de l'agriculture, plusieurs des chercheurs de la Chaire travaillent sur la question des certifications, incluant les certifications dans le secteur agricole et s'intéressent de façon plus globale à l'agriculture durable. Ses chercheurs ont publié plusieurs ouvrages et articles de référence et sont régulièrement invités sur plusieurs tribunes pour partager avec le public et les décideurs les résultats de leurs recherches. Par les connaissances qu'elle a développées et son expertise de pointe, la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable souhaite participer activement à la réflexion sur l'avenir du secteur agricole et agroalimentaire québécois.

2. La CAAAQ

Nous saluons l'initiative du gouvernement québécois de mettre en place une commission dédiée à l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec. Par cette commission, le gouvernement du Québec reconnaît les problèmes structurels bien réels auxquels fait face ce secteur de l'économie québécoise et propose un cadre de réflexion collective pour imaginer des solutions.

Le mandat de la commission est de *dresser un état de la situation, des enjeux et des défis de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois; d'examiner l'efficacité des interventions publiques actuellement en place; d'établir un diagnostic; de faire des recommandations en tenant compte des défis de la compétitivité et des revenus agricoles, des attentes sociétales et de la mise en valeur des potentiels régionaux*. La Chaire de responsabilité sociale et de développement durable (ultérieurement la Chaire) espère contribuer par son expertise à cet exercice en déposant un mémoire.

Au-delà des objectifs louables de la Commission, il est urgent de promouvoir un contrat social qui satisfait les besoins et attentes des citoyens du Québec en matière d'agriculture. Pour être durable, ce contrat ne peut être le fruit d'une négociation fermée entre décideurs, mais doit se baser sur une large acceptation de la part de la population et des agriculteurs et proposer des mesures et un avenir souhaitable pour la majorité, le tout reflétant les valeurs québécoises. La CAAAQ n'est qu'un premier pas dans cette direction et il faudra par la suite entamer un dialogue entre les différents acteurs de l'agriculture et arriver à des compromis satisfaisants qui assurent la pérennité des activités économiques du secteur agroalimentaire, de nos régions rurales, le tout en offrant une bonne qualité de vie aux agriculteurs.

Ce mémoire est divisé en quatre sections. En premier lieu, nous définissons le concept de développement durable. Puis nous dressons un portrait de l'agriculture en mettant en relief ses fonctions environnementales, sociales et économiques auprès de la société. Ainsi, mettons de l'avant une définition de ce que pourrait être l'agriculture durable. En deuxième lieu, nous dressons un bref constat de l'agriculture au Québec ainsi qu'un bilan et un historique de l'évolution des pratiques et des politiques agricoles. Puis nous confrontons notre constat à notre définition d'agriculture durable pour en faire ressortir les contradictions. En troisième lieu, nous présentons quelques études de cas susceptibles de 1) nourrir la réflexion au sujet de la modernisation de notre agriculture, 2) inspirer un nouveau modèle d'agriculture pour le Québec. Véritables innovations sociales, nous démontrons comment ces pratiques inédites contribuent au développement durable. Finalement, nous concluons avec nos recommandations inspirées par les différentes sections de notre mémoire.

3. *Le développement durable et l'agriculture*

Tout d'abord, nous basons notre réflexion autour du concept fondamental de développement durable. Quoique fort populaire dans les discours, nous cherchons à donner un véritable sens à ce concept pour qu'il soit applicable au domaine précis de l'agriculture. Par la suite, nous réfléchissons à l'agriculture comme telle, à ses finalités, à ses fonctions et à sa spécificité comme activité économique. Puis nous proposons des moyens d'articuler l'agriculture et le développement durable par une proposition de schéma de ce qui pourrait être de l'agriculture durable.

3.1. **Le développement durable**⁴

On l'a souvent dit, le développement durable est un concept flou dont l'opérationnalisation est difficile. Il traduit un changement de cap revendiqué par des acteurs, puis par des institutions, qui ont souhaité rompre avec le modèle de développement industriel productiviste. C'est que ce modèle s'avère dépassé, non seulement en regard des enjeux environnementaux actuels, mais aussi en regard des inégalités sociales et économiques qui perdurent et s'approfondissent. Si bien que loin d'être un effet de mode, la diffusion du concept de développement durable traduit un véritable changement de perspective et de valeurs. D'une part, l'activité économique doit désormais s'inscrire au sein des limites de la biosphère. D'autre part, le partage des richesses ne peut reposer uniquement que sur une dynamique de croissance. Enfin, le progrès ne s'incarne plus tant dans une industrialisation à outrance que dans une économie fortement dématérialisée, c'est-à-dire à très faible intensité écologique. C'est donc à une échelle de projet de société que se définit le développement durable. Le caractère flou du concept de développement durable n'est pas étranger à son succès et à sa large diffusion. L'adhésion large dont il est l'objet traduit la rupture qui s'opère actuellement au niveau de la conception du développement et du bien-être dans nos sociétés : l'idéal industriel est en train de basculer vers une autre conception du développement et du progrès qui inclut la préservation de l'environnement.

Au-delà des débats d'interprétation, deux définitions du développement durable sont reconnues comme étant les définitions de référence : celle proposée par l'Union mondiale pour la conservation de la nature (1980), pour laquelle *le développement durable est un développement qui tient compte de l'environnement, de l'économie et du social*, et celle popularisée par le rapport Brundtland (1987) qui énonce que *le développement durable est un développement qui permet de répondre aux besoins du présent sans compromettre*

⁴ Cette section est inspirée de Gendron, C., et al. 2005. Mémoire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable remis à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur la Loi sur le développement durable (projet de loi n° 118) - Version révisée. Cahier de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, Montréal, École des sciences de la gestion, UQÀM, no 10-2005, 63 p. ; Gendron, C. 2005. "Le Québec à l'ère du développement durable". Options politiques, juillet-août, p. 20-25. ; Gendron, C. 2006. "Un virage vert dans le mode économique". Bulletin Oeconomia Humana, vol. 4 no 10, p. 22-23.

la capacité des générations futures de répondre aux leurs. On peut dire de ces définitions qu'elles ont été non seulement largement diffusées, mais aussi institutionnalisées comme en font foi de nombreux textes officiels⁵.

Ces définitions et les textes qui les commentent érigent généralement le développement durable en nouveau paradigme de développement. Or les discussions entourant le concept de développement durable réfèrent rarement à l'imposant corpus théorique du développement, comme si elles s'étaient tenues à sa marge⁶. Situer l'émergence du développement durable dans les débats qui ont cours aujourd'hui au sujet du développement apporte sans contredit un éclairage indispensable à la compréhension de la signification et de la portée de ce concept.

Rappelons tout d'abord que même si on l'emploie souvent, le terme développement au sens où on l'entend aujourd'hui est assez récent. Polysémique, sa signification a changé au cours de l'histoire. Mais il est intéressant de souligner à la suite de Rist qu'à l'origine, le concept de développement est construit sur une métaphore naturaliste, qui envisage l'évolution des sociétés comme un cheminement inéluctable vers l'atteinte d'un potentiel déterminé⁷. L'invention du *développement* au sens social date de la période de reconstruction de l'après-guerre; au sortir de la seconde guerre mondiale, les États-Unis ont acquis un poids politique qui leur permet de s'imposer face aux anciennes puissances coloniales. Ils mettent de l'avant un nouvel ordre mondial dans lequel la dichotomie colonisateur-colonisé cède le pas à un discours d'entraide en vue du développement de tous⁸. Ainsi, la vision conflictuelle du monde est remplacée par une conception atomisée d'acteurs nationaux inspirée de la microéconomie, où chacun peut aspirer à un niveau de développement optimal. Théorisée par Rostow, cette vision du développement comme processus culmine dans l'ère de la consommation de masse, stade ultime de développement des sociétés. Les sociétés sous-développées sont donc perçues comme étant « en retard » par rapport aux sociétés industrialisées qui, sur la lancée des trente glorieuses, sont érigées en modèle. Le sous-développement s'explique alors essentiellement par des blocages internes à l'avènement de la société de consommation de masse, dus notamment à des structures sociales archaïques. À la même époque et en réponse aux thèses de la modernisation s'est développé le courant des *dependentistas* porté par Raul Prebisch du CEPAL (Commission économique pour l'Amérique Latine et les Caraïbes). En opposition parfaite avec les thèses de la modernisation, les théories issues de ce courant réaffirment le caractère conflictuel des rapports Nord-Sud et avancent que le sous-développement s'explique d'abord et avant tout par les liens historiques et le colonialisme subis par les pays du Tiers-monde. Il est donc attribuable

⁵ Par exemple voir la loi sur le développement durable du Québec (2005).

⁶ « Dans l'expression développement "durable", la durabilité semble n'être qu'un qualificatif accroché à un substantif qui a fait, et fait toujours l'objet d'une abondante littérature en sciences sociales. Or, étonnamment, la notion de "développement durable" s'est propagée de façon autonome, sans que l'arrimage avec le substantif soit toujours fait. Il semble exister un ancrage plus fort avec le monde de l'environnement qu'avec celui du développement ». Gendron C. et Revéret J.-P. 2000. « Le développement durable », *Économies et Sociétés*, Série F, no 37, 9/2000, p. 111-124

⁷ Rist, G. 1996. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de Sciences Po, 427 p.

⁸ Dans le désormais célèbre Point IV, Truman affirme : « nous allons aider les nations sous-développées ».

aux rapports de domination et aux échanges inégaux entre les pays. Bref, alors que les thèses de la modernisation sociale envisagent les pays comme des entités individuelles à des stades différents de leur développement et expliquent le développement et le sous-développement par des facteurs internes, les théories de la dépendance insistent sur les interrelations existant entre les pays où un centre exploite les pays de la périphérie. Au milieu des années 1970, une nouvelle génération de théories prend forme autour de l'idée d'un Système Monde proposé par Wallerstein. Selon ce courant, le développement et le sous-développement s'inscrivent tous deux dans la dynamique d'expansion et d'intensification du capitalisme à l'échelle mondiale. Le monde est soumis à un processus auquel sont assujettis tous les pays, et se subdivise en trois zones : centrale, semi-périphérique et périphérique, alors que les échanges entre ces pays sont inégaux.

Mais c'est l'avènement de la crise économique amorcée par le choc pétrolier des années 1970 et le processus de mondialisation qui s'est ensuivi pendant les décennies 1980-1990 qui marqueront une rupture fondamentale dans la conception du développement. Alors que les économies du Nord sont déstabilisées et que la crise sonne le glas des trente glorieuses, le Tiers-monde éclate en trois blocs : les pays pétroliers, les nouveaux pays industrialisés et les pays moins avancés. Les années 1980 sont qualifiées de décennie perdue pour le développement, alors que les pays du Nord tentent de sauver les meubles et que les pays du Sud se voient imposer des politiques d'ajustement structurel drastiques. Le processus de mondialisation économique et financière vient transformer l'ordre international et bousculer les modes de régulation.

Au cœur de cette mondialisation s'affrontent deux visions antinomiques du développement et de ses modalités. Héritière de la modernisation, la première prône un développement porté par l'intensification des échanges qui nie la thèse des échanges inégaux, et repose sur des politiques de libre-échange, de privatisation et de déréglementation. La seconde est portée par l'idée d'une autre mondialisation reposant sur des contre-pouvoirs issus d'une société civile de mieux en mieux organisée et à la source de partenariats Nord-Sud inédits. Cette seconde vision s'inscrit dans la mouvance d'une réinterprétation du développement désormais dissocié de la croissance économique, de l'industrialisation et de la consommation, mouvance à laquelle participent la littérature et les discours sur le développement durable, mais aussi celle sur le développement local, le développement communautaire, ou encore le post-développement. D'abord proposé par l'Occident dans le cadre d'une visée hégémonique, le concept de développement jadis industriel, planifié et centralisé est ainsi réinterprété par une myriade d'acteurs sociaux à la faveur de projets de société alternatifs s'inscrivant dans une autre mondialisation.

Quelle signification l'émergence et la diffusion du concept de développement durable peuvent-elles prendre dans ce contexte de réinterprétation du développement? S'il se posait indubitablement comme une alternative à la vision traditionnelle du développement à ses premières heures, il n'est plus possible aujourd'hui de faire l'économie d'une réflexion sur les définitions concurrentes qui sont proposées du développement durable. Les débats entourant le développement durable s'articulent généralement autour de trois définitions que, par commodité, on peut qualifier de

conservatrice, modérée et progressiste. La première définition, conservatrice, est courante dans les discours des gens d'affaires, mais aussi de certains responsables gouvernementaux. On y assimile croissance et développement en utilisant notamment les expressions « croissance durable », « rentabilité durable », etc. Cette représentation du développement durable s'appuie sur l'idée que « rentabilité et environnement vont de pair », et nie la contradiction possible entre l'intensification de l'activité économique et la préservation de la biosphère. La deuxième définition puise sa source dans les travaux de plus en plus nombreux de l'économie environnementale et de l'économie écologique, pour lesquelles le développement durable nécessite un nouvel arrimage entre l'économie et l'écologie. Celui-ci pourrait se faire à travers l'internalisation des externalités pour les tenants de l'économie environnementale, ou la refondation des principes économiques en regard des logiques écosystémiques qui caractérisent les régulations naturelles pour l'économie écologique. Mais en prônant la croissance zéro, cette seconde proposition n'emporte pas une large adhésion si bien que la définition modérée du développement durable s'articule surtout autour du projet d'internalisation des coûts, sans toutefois élaborer sur les dimensions politiques et sociales des stratégies de mise en œuvre d'une telle internalisation. La troisième définition, dite progressiste, inclut la dimension du social comme élément incontournable du développement durable, et se traduit par une conception tripolaire où le social acquiert une importance égale à l'environnement et à l'économie. Popularisée par l'Union mondiale pour la conservation de la nature et explicitée par plusieurs chercheurs, la conception tripolaire du développement durable s'est aujourd'hui institutionnalisée au point d'être reprise par la plupart des textes officiels et de servir de définition de référence.

Toutefois, même si elle est souvent présentée comme la définition la plus progressiste, ou encore la plus conforme à l'esprit du développement durable, nous avons montré ailleurs que dépendamment des interactions qui sont postulées entre l'économique, le social et l'écologique, la définition tripolaire peut se ramener à la perspective conservatrice, modérée ou au contraire ouvrir la voie à une véritable prise en compte du social. Ainsi, le postulat d'une interaction fondée sur l'hypothèse dite de soutenabilité faible permet des substitutions entre le capital « humain » et le capital naturel, de telle sorte que la dégradation écologique peut être compensée dans ce modèle par une avancée économique. L'hypothèse de soutenabilité forte interdit cette substitution et le modèle de développement durable qu'elle sous-tend repose sur le nécessaire maintien d'un capital écologique donné. Ces deux hypothèses de soutenabilité confondent néanmoins les pôles économique et social, alors qu'un pôle social indépendant suppose la reconnaissance d'une dissociation entre la croissance économique et le développement social⁹. Ainsi, le développement durable se pose en plus ou moins grande contradiction avec le développement industriel traditionnel selon la définition qu'on lui donne.

Il n'en reste pas moins que même dans ses définitions plus conservatrices, la diffusion du concept de développement durable traduit un renouvellement de la pensée sur le

⁹ Cette dissociation est bien illustrée par l'intérêt croissant suscité par des indices alternatifs de développement tels que l'indice de développement humain (IDH). L'IDH est un indicateur alternatif au PIB traditionnel pour mesurer le niveau de développement des pays. Il est obtenu à partir de trois éléments : l'espérance de vie, le niveau d'éducation et le PIB par habitant.

développement quant à quelques éléments clefs. D'une part, les ressources naturelles et la capacité de charge de la biosphère ne peuvent plus être ignorées et doivent être, d'une manière ou d'une autre, prises en compte dans la planification et les stratégies de développement. D'autre part, les irréversibilités introduisent le long ou le très long terme dans un processus décisionnel qui était jusqu'alors axé sur le présent. L'environnement ne peut plus être totalement instrumentalisé dans un schéma de ressources et acquiert le statut surdéterminant de support à la vie (*life support*). De plus, en rupture avec les postulats rostowiens, la reconnaissance, même uniquement sémantique, d'un pôle social indépendant du pôle économique illustre la dissociation aujourd'hui admise entre l'économie – et plus spécifiquement la croissance économique – et le développement. Enfin, l'émergence des problèmes environnementaux globaux tels que les changements climatiques ou la préservation de la biodiversité consacre l'interdépendance entre les pays, tout spécialement ceux du Nord et ceux du Sud.

Il n'en demeure pas moins que dans la mesure où on souhaite lui donner un véritable contenu et traduire la rupture qu'appellent les défis de la problématique environnementale, le développement durable repose sur un agencement hiérarchisé de ses trois pôles environnemental, économique et social, à travers lequel le développement respecte l'intégrité de l'environnement en préservant les grandes régulations écologiques (climat, biodiversité, eau, etc.), contribue effectivement au mieux-être des personnes et des sociétés, et instrumentalise l'économie à cette fin. Bref, l'intégrité écologique est une condition, l'économie un moyen, et le développement social et individuel une fin du développement durable, alors que l'équité en est à la fois une condition, un moyen et une fin. La mise en œuvre du développement durable suppose par ailleurs un système de gouvernance qui assure la participation de tous aux processus de décision et permet l'expression d'une éthique du futur grâce à laquelle sont prises en compte les générations futures.

Le développement durable est une invitation à repenser l'économie, invitation qui s'adresse à la population, aux gouvernements, aux entreprises : bref à tous les acteurs sociaux. Le développement durable se pose en effet comme un défi à l'échelle de l'humanité tout entière. Le développement durable se présente d'abord comme un défi que tous les acteurs sociaux sont appelés à relever et pour lequel un nouveau contexte institutionnel est déjà en train de se mettre en place. La nouvelle *Loi sur le développement durable* adoptée le 13 avril dernier par le gouvernement du Québec le démontre bien.

Pour la suite de la présente réflexion, nous souhaitons mettre à profit cette Loi du développement durable, bien qu'elle ne concerne que l'administration publique. Cette Loi constitue un premier pas vers une stratégie de développement durable plus globale pour l'ensemble du Québec. Elle exige que chacun des ministères se dote d'un plan d'action de développement durable, dont la réalisation sera vérifiée par un Commissaire au développement durable rattaché au bureau du vérificateur général. En créant un fonds vert alimenté notamment par les amendes perçues pour des infractions environnementales, la loi assure une certaine garantie de financement aux groupes et aux

municipalités qui oeuvrent à la protection de l'environnement. Enfin, la Loi prévoit un nouveau droit à un environnement sain dans la Charte des droits québécoise.

Selon la *Loi sur le développement durable*, « le « développement durable » s'entend d'un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs. Le développement durable s'appuie sur une vision à long terme qui prend en compte le caractère indissociable des dimensions environnementale, sociale et économique des activités de développement. À l'article 6, la Loi précise seize principes dont l'administration devra tenir compte dans une optique de développement durable. Parmi ceux-ci, le principe de subsidiarité prévoit que les décisions doivent se prendre au niveau le plus près possible des citoyens et des communautés concernées. Le principe de précaution, que l'on confond souvent avec le principe de prévention, est un principe d'action qui veut que l'incertitude ne soit pas une justification à l'inaction. Le principe de prévention commande lui aussi d'agir en présence d'un risque connu. Le principe pollueur-payeur prévoit que ceux qui dégradent ou polluent l'environnement assument leur part des coûts de prévention, de réduction et de contrôle. Enfin, le principe d'internalisation des coûts exige que la valeur des biens et des services reflète leur coût social et environnemental durant tout leur cycle de vie. L'encadré 1 présente les 16 principes de la Loi sur le développement durable du Québec.

Encadré 1 : Principes de développement durable de la Loi sur le développement durable

Santé et qualité de vie

Les personnes, la protection de leur santé et l'amélioration de leur qualité de vie sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Les personnes ont droit à une vie saine et productive, en harmonie avec la nature.

Équité et solidarité sociales

Les actions de développement doivent être entreprises dans un souci d'équité intra et intergénérationnelle ainsi que d'éthique et de solidarité sociales.

Protection de l'environnement

Pour parvenir à un développement durable, la protection de l'environnement doit faire partie intégrante du processus de développement.

Efficacité économique

L'économie du Québec et de ses régions doit être performante, porteuse d'innovation et d'une prospérité économique favorable au progrès social et respectueuse de l'environnement.

Participation et engagement

La participation et l'engagement des citoyens et des groupes qui les représentent sont nécessaires pour définir une vision concertée du développement et assurer sa durabilité sur les plans environnemental, social et économique.

Accès au savoir

Les mesures favorisant l'éducation, l'accès à l'information et la recherche doivent être encouragées de manière à stimuler l'innovation ainsi qu'à améliorer la sensibilisation et la participation effective du public à la mise en oeuvre du développement durable.

Subsidiarité

Les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité. Une répartition adéquate des lieux de décision doit être recherchée, en ayant le souci de les rapprocher le plus possible des citoyens et des communautés concernés.

Partenariat et coopération intergouvernementale

Les gouvernements doivent collaborer afin de rendre durable le développement sur les plans environnemental, social et économique. Les actions entreprises sur un territoire doivent prendre en considération leurs impacts à l'extérieur de celui-ci.

Prévention

En présence d'un risque connu, des actions de prévention, d'atténuation et de correction doivent être mises en place, en priorité à la source.

Précaution

Lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement.

Protection du patrimoine culturel

Le patrimoine culturel, constitué de biens, de lieux, de paysages, de traditions et de savoirs, reflète l'identité d'une société. Il transmet les valeurs de celle-ci de génération en génération et sa conservation favorise le caractère durable du développement. Il importe d'assurer son identification, sa protection et sa mise en valeur, en tenant compte des composantes de rareté et de fragilité qui le caractérisent.

Préservation de la biodiversité

La diversité biologique rend des services inestimables et doit être conservée pour le bénéfice des générations actuelles et futures. Le maintien des espèces, des écosystèmes et des processus naturels qui entretiennent la vie est essentiel pour assurer la qualité de vie des citoyens.

Respect de la capacité de support des écosystèmes

Les activités humaines doivent être respectueuses de la capacité de support des écosystèmes et en assurer la pérennité.

Production et consommation responsables

Des changements doivent être apportés dans les modes de production et de consommation en vue de rendre ces dernières plus viables et plus responsables sur les plans social et environnemental, entre autres par l'adoption d'une approche d'efficacité, qui évite le gaspillage et qui optimise l'utilisation des ressources.

Pollueur payeur

Les personnes qui génèrent de la pollution ou dont les actions dégradent autrement l'environnement doivent assumer leur part des coûts des mesures de prévention, de réduction et de contrôle des atteintes à la qualité de l'environnement et de la lutte contre celles-ci.

Internalisation des coûts

La valeur des biens et des services doit refléter l'ensemble des coûts qu'ils occasionnent à la société durant tout leur cycle de vie, de leur conception jusqu'à leur consommation et leur disposition finale.

3.2. L'agriculture

Aujourd'hui, plusieurs chercheurs distinguent deux types d'agriculture : l'agriculture marchande (*commodity agriculture*) et l'agriculture civique (*civic agriculture*). La première est définie comme une agriculture qui insiste sur le caractère marchand de la production. Elle serait le modèle promu par les universités et les gouvernements depuis 120 ans en Europe et en Amérique du Nord¹⁰. Ce type d'agriculture repose sur l'idée que l'objectif premier des fermes serait de produire une quantité maximale de nourriture ou de fibre, selon une logique néoclassique qui vise l'optimisation et le balancement des quatre principaux facteurs de production : les terres, la main d'œuvre, le capital et la gestion¹¹. Ce type d'agriculture qui s'apparente à une industrialisation a généré une importante augmentation du rendement des terres cultivées.

Parallèlement, alors que la production, la transformation et la distribution des commodités découlant de l'agriculture devenaient de plus en plus concentrées, des petits et moyens producteurs se sont tournés vers des stratégies alternatives pour demeurer rentables. Ces stratégies proposaient des modèles différents de mise en marché et visaient plus particulièrement les marchés locaux délaissés par les grands systèmes¹². Ces nouvelles stratégies sont à la base de l'agriculture civique et incorporent des fonctions négligées par l'agriculture marchande, par exemple le tissu social, la dynamisation du territoire, la qualité des aliments. Ainsi, l'agriculture civique réfère à un type de production qui ne tient pas seulement compte de la production des produits agricoles, mais elle repose sur un ensemble de fonctions associées à l'agriculture. Ces fonctions peuvent être de nature économique, sociale ou environnementale. Royer (2004) dans son mémoire de maîtrise dresse une liste exhaustive de ces différentes fonctions, tel que répertoriées dans la littérature (tableau 1). Ces différentes fonctions permettent d'analyser l'agriculture d'une manière plus globale en prenant en compte des facteurs positifs et négatifs découlant de l'activité et en leur accordant une valeur. D'ailleurs, de plus en plus de pays accordent de l'importance à ces différentes fonctions, notamment en dirigeant leurs subventions à partir de critères basés sur des indicateurs non reliés directement à la quantité produite, ce qui limite l'intérêt à augmenter la production au détriment d'autres facteurs. Par exemple, en 2002, le *Farm Bill* des États-Unis imposait un cap maximal quant aux aides dédiées aux plus grandes exploitations, reflétant l'inquiétude face à l'intégration des mégas fermes sur l'économie, l'environnement et la sphère sociale.

Ainsi, loin d'être une activité économique comme les autres, l'agriculture est particulière à bien des égards. En plus de produire des biens de consommation, les agriculteurs sont responsables de la gestion de la grande majorité des ressources naturelles du Québec et leurs activités ont des impacts notables sur la qualité et la préservation de celles-ci. Malgré son déclin économique relatif depuis le milieu du siècle dernier dans les pays développés, l'agriculture joue toujours un rôle considérable dans l'économie rurale de ces

¹⁰ Lyson, Thomas A. et Amy Guptill. 2004. *Commodity Agriculture, Civic Agriculture and the Future of U.S. Farming*. Rural Sociology no 63, vol 3. pp. 370-385.

¹¹ Ibid.

¹² Ibid.

pays. De plus, l'agriculture répond au besoin fondamental de se nourrir, ce qui la différencie des autres productions et secteurs économiques. Ainsi, il convient d'accorder un traitement particulier à l'agriculture en raison de ces spécificités. C'est ce que nous tenterons de démontrer dans la section suivante.

Tableau 1 : Fonctionnalités de l'agriculture¹³

Type de fonction	Fonction	Sources
Écologique	Produire des biens de première nécessité visant un sécurité alimentaire <u>qualitative</u>	OCDE, 1998; FAO, 1999; Laurent, 2001; Blanchemanche <i>et al</i> , 2000; Gouin, 2000; Hervieu, 2002, Delorme, 2002.
	Fournir des matières premières aux <u>industries de tranformation</u>	Hervieu, 2002; Vounouki 2002.
	Participer au développement du <u>tourisme vert</u>	Suisse, 2000; OCDE, 2001; Hervieu, 2002.
	Créer de la valeur ajoutée grâce à des <u>marchés de niche</u>	OCDE, 2001; Hervieu, 2002.
Environnementale	Protéger la biodiversité	OCDE, 1998; Aumand et al, 2001; Hervieu, 2002; Delorme, 2002.
	Entretenir le territoire et aménager le <u>paysage</u>	OCDE, 1998; Laurent, 2001; Blanchemanche <i>et al</i> , 2000; Aumand et al, 2001; Suisse, 2000; Gouin, 2000; Hervieu, 2002, Delorme, 2002.
	Gérer durablement les ressources <u>naturelles renouvelables</u>	OCDE, 1998; Arfini et Donati, 2002.
	Lutter contre l'érosion et le maintien de la qualité des sols et protéger l'environnement en maîtrisant les <u>pollutions d'origine agricole</u>	OCDE, 1998; Laurent, 2001; Blanchemanche et al, 2000; Aumand et al, 2001; OCDE 2001.
	Réduire les émissions de gaz à effet de <u>serre</u>	OCDE, 2001.
Sociale	Assurer la sécurité alimentaire tant <u>quantitative que qualitative</u>	Laurent, 2001
	Générer de l'emploi rural	Laurent, 2001; OCDE, 2001, Aumand et al, 2001; Delorme, 2002.
	Contribuer au maintien de la viabilité et au dynamisme du <u>tissu social en zone rurale</u>	OCDE, 1998; Laurent, 2001; Blanchemanche <i>et al</i> , 2000; Aumand et al, 2001; Gouin, 2000; Arfini et Donati, 2002.
	Développer ou créer des terroirs <u>agricoles</u>	Hervieu, 2002.
	Préserver et transmettre l'héritage <u>culturel</u>	FAO, 1999; Laurent, 2001; Blanchemanche et al, 2000; Suisse, 2000; OCDE 2001.

¹³ Inspiré de Royer, A. 2004. *Crise de régulation des agricultures française et québécoise et perte de multifonctionnalité de l'agriculture*. Mémoire présenté à la faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en économie rurale pour l'obtention du grade maître ès sciences. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation - Université Laval. 115 pages.

3.2.1. Fonctionnalités économiques

Trop longtemps, l'agriculture marchande s'est exclusivement orientée vers des fonctions strictement économiques sans se préoccuper des aspects environnementaux et sociaux découlant de ses activités. L'agriculture marchande par son mode intensif et sa forte productivité par travailleur devait en principe remplir la fonction de fournir un revenu acceptable aux producteurs. Cependant, en raison du coût toujours à la hausse des intrants, des terres et des machineries, l'agriculture intensive nécessite une très forte capitalisation, ce qui amène les agriculteurs à s'endetter. De plus, les produits de masse vendus sur les marchés internationaux ont une valeur monétaire très basse en raison de la forte compétition mondiale et des subventions à l'exportation provenant des États-Unis, de l'Union européenne et du Japon. Ces considérations font pression sur les agriculteurs qui cherchent à faire des économies d'échelle en achetant plus de terre, pour produire plus et ainsi rentabiliser leurs équipements. S'installe alors un cercle vicieux où les producteurs plus gros et plus spécialisés bénéficient de coûts de production plus faibles, tout en étant simultanément sujet à un taux de capitalisation élevé avec tout les risques que cela comporte.

Il va sans dire que les produits des mégas producteurs sont destinés aux marchés internationaux, aux grands distributeurs ou transformateurs. Très rapidement, leurs produits quittent la région. À l'opposé, l'agriculture civique propose des produits distinctifs et variés. Les produits de l'agriculture civique pourront plus facilement être commercialisés ou transformés localement, éliminant d'une part les intermédiaires tout ou permettant d'autre part un gain en valeur ajoutée bénéficiant aux acteurs locaux. Les deux types d'agriculture ont des fonctions complémentaires en ce qui a trait à la fourniture de matières premières aux industries de transformation, l'une fournissant les plus gros transformateurs, l'autre, les plus petits.

3.2.2. Fonctionnalités environnementales

La durabilité environnementale de l'agriculture se mesure en fonction de la façon dont le secteur agricole gère et conserve les ressources naturelles qui soutiennent la production agricole et la mesure dans laquelle les systèmes agricoles sont compatibles avec les processus naturels¹⁴. D'une manière encore plus englobante, l'agriculture a des impacts significatifs sur les aspects environnementaux suivants : biodiversité, qualité des sols et de l'eau, paysage et gaz à effet de serre.

3.2.2.1. Biodiversité

L'activité humaine est directement et indirectement responsable d'une grande perte de la biodiversité. L'agriculture peut jouer un rôle positif ou négatif quant au maintien de la biodiversité sur ses territoires. Les champs, les bandes riveraines et les boisées et les cours d'eau sont des endroits propices à une faune et une flore riches et diversifiées.

¹⁴ Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2003. *Agriculture durable : La voix vers l'avenir au Canada*. Service des publications ministérielles : Ottawa. 114 pages.

Cependant, la qualité de ces habitats varie grandement en fonction du type de production agricole. L'agriculture marchande avec un mode de production intensif cherche à contrôler au maximum la vie ayant cours à la ferme. L'utilisation d'intrants pétrochimiques, que l'on pense aux engrais de synthèse, mais aussi aux différents pesticides, cherche à maximiser une production au détriment de toutes les autres. L'intégration de semences génétiquement modifiées résistant à un herbicide illustre bien le désir de contrôler la complexité de la vie dans les champs. Ces techniques entraînent une perte de la biodiversité à deux niveaux. En premier lieu, la vie des sols est profondément perturbée par ces types d'intrants et conséquemment est réduite à un minimum. Cela diminue la qualité des sols et leurs capacités de régénération, mais aussi d'être un milieu accueillant pour la vie terrestre. D'autre part, le choix des semences contribue à la diminution de biodiversité, le cas du riz est le meilleur exemple, alors que des milliers de variétés sont cultivées depuis des siècles, sous la pression des méthodes de production et de commercialisation de l'ère e la mondialisation, celles-ci tendent à disparaître. Sélectionné en fonction de leur productivité ou de leurs tolérance à certains stress, la faible diversité génétique des semences diminue la résilience des systèmes agricoles et contribue à une plus grande vulnérabilité face aux pestes et maladies. Le même constat peut être faite pour les mégaélevages, que l'on pense aux poulaillers ou aux porcheries, où l'on entasse de nombreux animaux génétiquement rapprochés.

3.2.2.2. Gestion des ressources naturelles renouvelables – L'eau

Le réseau hydrique souffre aussi des activités agricoles; le principal responsable est l'utilisation d'engrais pétrochimiques utilisés comme intrants de minéraux nécessaires à la croissance des végétaux. Une partie significative de ces intrants est lessivée dans les cours d'eau. Par un phénomène complexe, les nutriments qui se retrouvent dans les cours d'eau contribuent à l'eutrophisation des lacs, diminuant la vie aquatique et ainsi la valeur des écosystèmes aquatiques et limitant l'utilisation des cours d'eau à des fins récréotouristiques. Des études récentes émettent révéler que le développement des cyanobactéries serait dû en partie aux activités agricoles¹⁵. La contamination des cours d'eau par les cyanobactéries entraîne des coûts élevés pour la collectivité québécoise, comme en témoigne le lac St-Charles, source en eau potable de la ville de Québec qui est maintenant inutilisable en raison de la présence d'algues bleues-vertes.

Quoique moins problématique au Québec, l'utilisation de l'eau pour l'agriculture, doit se faire en respectant la capacité de recharge du système hydrique. Bien que renouvelables, les sources d'eau souterraine se régénèrent à un rythme donné; il est donc important de prendre en compte ce facteur, si l'on veut que l'accès à l'eau soit durable.

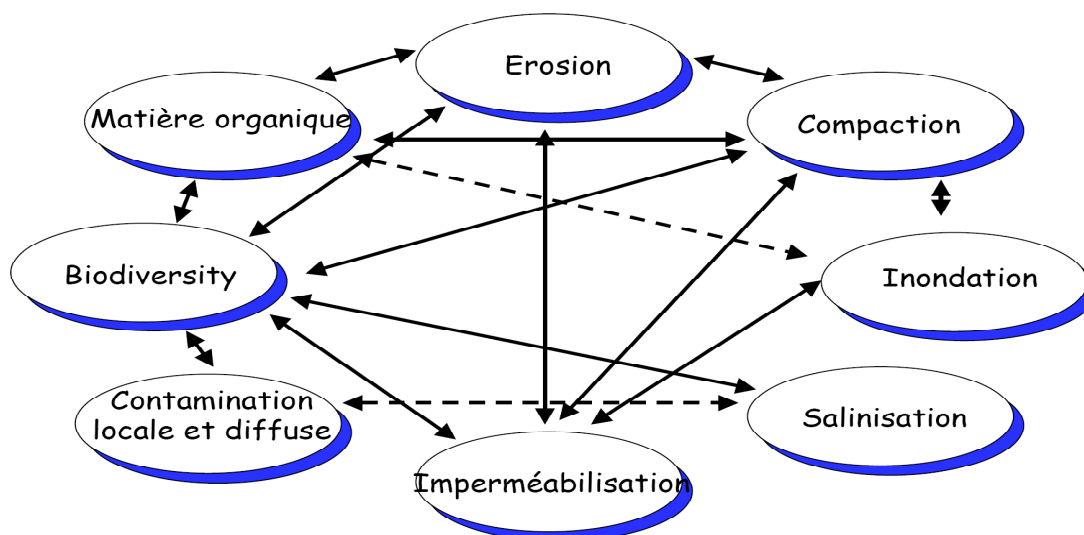
¹⁵ Roberge, K. 2003. Paléolimnologie du lac Saint-Augustin. Reconstitution de l'histoire trophique par l'étude des diatomées fossiles, des pigments d'algues et de la géochimie des sédiments. Département de Géographie : Université Laval.

3.2.2.3. Gestion des ressources naturelles renouvelables – le sol

Le sol est le support même de l'agriculture, sa qualité déterminera la productivité d'une récolte, sa préservation doit conséquemment être une priorité. Cependant, certaines pratiques agricoles contribuent à la détérioration des aspects qualitatifs des sols. Une étude de Pimentel (1998) a démontré que la culture du maïs dans certaines régions des États-Unis provoquait une érosion 13 à 40 fois plus rapide que la capacité des sols à se régénérer¹⁶. La surutilisation des terres et l'érosion due au vent et à l'eau sont responsables de la perte de 30% des terres de culture durant les 40 dernières années¹⁷. Par ses pratiques, l'agriculture marchande a contribué à la dégradation des sols au point de développer une dépendance aux intrants externes. La perte de matière organique est liée principalement au type de labour effectué, à l'absence de bandes brise-vent, à une diminution de la vie des sols. La salinisation associée à une surutilisation d'intrants chimiques et organiques et la compaction des sols associés à l'utilisation de la machinerie sont d'autres problèmes fondamentaux reliés au sol.

La gestion des sols nécessite aussi une compréhension de l'aspect biologique de ceux-ci. La qualité d'un sol peut en partie être expliquée par la qualité, la quantité et la dynamique de renouvellement de matière organique. On constate que plusieurs pratiques agricoles diminuent la quantité et la qualité de la matière organique. L'étude des sols est extrêmement complexe, comme le démontre le graphique suivant de l'institut national en recherche agronomique de France. Le sol est une interface entre plusieurs relations complexes qui sont étroitement liées avec les rendements des terres agricoles.

Interface entre les différents facteurs influençant la qualité des sols¹⁸



¹⁶ Pimentel, D et N. Kounang. 1998. *Ecology of Soil Erosion in Ecosystems*. Ecosystems Vol 1, No 5. pp. 416-426.

¹⁷ World Ressource Institute. 1995. World Ressource 94-95. World Ressource Institute : Washington DC.

¹⁸ INRA. 2004. *Groupe de travail RECHERCHE*. Présenté lors de la rencontre « Stratégie Thématique sur le Sol de l'Union Européenne » Paris le 26 juin 2004.

Une meilleure gestion des sols aurait des impacts positifs sur l'environnement et la société. Par exemple, l'érosion des sols a des impacts sur la fertilité des terres, mais aussi à l'extérieur des fermes. Aux États-Unis, les coûts sociaux associés à l'érosion des sols sont estimés à 37,6 milliards de dollars annuellement, notamment en frais d'épuration de l'eau potable¹⁹.

3.2.2.4. Gaz à effet de serre

La productivité agricole est grandement influencée par le climat. La température, la lumière et les précipitations seront tous influencés par les changements climatiques. La relation entre l'agriculture et les changements climatiques est à double sens. D'une part, les changements climatiques affecteront grandement les agriculteurs, d'autre part, les agriculteurs peuvent diminuer par leurs pratiques leur production de GES et ainsi limiter les changements climatiques. L'agriculture au Canada (en excluant la transformation et le transport) serait responsable de 10 à 13 % des émissions de GES²⁰. La répartition des GES au niveau de l'agriculture est la suivante. L'oxyde nitreux (N₂O), le méthane (NH₄) et le dioxyde de carbone (CO₂) représentent respectivement 64 %, 26 % et 10 % du total des émissions²¹.

Selon l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture, les changements climatiques affecteront l'agriculture à plusieurs niveaux :

- La prévisibilité générale du temps et du climat diminuerait, rendant plus difficile la planification des opérations agricoles.
- La variabilité climatique pourrait augmenter, exerçant une pression supplémentaire sur des systèmes agricoles fragiles.
- Les conditions climatiques extrêmes - qu'il est pratiquement impossible de prévoir - pourraient devenir plus fréquentes.
- Le niveau de la mer monterait, menaçant sur les côtes les bonnes terres, notamment dans les petites îles de faible altitude.
- La diversité biologique serait réduite dans certains environnements très fragiles comme les mangroves et les forêts tropicales.
- Les zones climatiques et agroécologiques se déplaceraient, obligeant les agriculteurs à s'adapter et menaçant la végétation naturelle et la faune.
- Le déséquilibre actuel de la production alimentaire entre régions froides et tempérées et régions tropicales et subtropicales s'accentuerait.
- La distribution et les quantités de poissons et fruits de mer pourraient changer, perturbant les activités de pêche nationale établies.

¹⁹ Uri, N. D. 2000. *Agriculture and the Environment : The Problem of Soil Erosion*. Journal of Sustainable Agriculture Vol 16, no 4. pp. 71-94.

²⁰ Desjardins, R.L. et Riznek, R. 2000. Bilan des gaz à effet de serre d'origine agricole. Pages 131 - 138 dans McRae, T., C.A.S. Smith et L.J. Gregorich (éd.). 2000. *L'agriculture écologiquement durable au Canada : rapport sur le Projet des indicateurs agroenvironnementaux*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa.

²¹ Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada. 2003-2004. *L'agriculture et les gaz à effet de serre*. [en ligne] <http://www.ccse-swcc.nb.ca/>. (consulté le 26 mai 2007).

- Les ravageurs et les maladies à transmission vectorielle se diffuseraient dans des zones où ils étaient inconnus auparavant²².

Quoique les impacts seront particulièrement dévastateurs chez les populations les plus pauvres, la productivité du secteur agricole québécois sera également affectée, d'où l'importance de prendre des mesures pour diminuer notre production de GES et de mettre en place des stratégies d'adaptation pour les agriculteurs.

La contribution des agriculteurs à la diminution de production nette de GES émis au Québec et au Canada peut se faire à deux niveaux, soit en réduisant les émissions d'une part et en mettant en place des pratiques qui contribuent à l'implantation de puits de carbones dans la matière organique des sols ou dans la matière ligneuse d'autre part.

3.2.3. Fonctionnalités sociales

En plus des fonctions économiques et environnementales, l'agriculture peut jouer plusieurs rôles sociaux. Historiquement, la ferme était un carrefour et un lieu de transmission du savoir ou cohabitaient plusieurs générations. Aujourd'hui, l'agrandissement et l'éloignement des fermes ont grandement amenuisé le tissu social rural. Quoique encore présent, le lien social à la ferme tient moins de liens familiaux, mais plutôt de relations entre employeur et salariés. Le lien entre la communauté et les agriculteurs s'est également effrité. Par sa spécialisation, l'agriculture marchande ne répond plus aux besoins des consommateurs locaux. Ce dernier se tourne de plus en plus vers les grandes surfaces qui suivant une logique marchande, n'accordent pas plus d'importance aux produits régionaux qu'aux produits importés. Cette déconnexion entre producteurs et consommateurs rend difficile un dialogue et une compréhension qui, ultimement, peut rendre difficile la cohabitation. Nous abordons ici quelques fonctions sociales de l'agriculture, soit la sécurité et la souveraineté alimentaire, la dynamisation du territoire et le maintien du tissu social ainsi que l'entretien du paysage et de l'héritage culturel.

3.2.3.1. Sécurité alimentaire

La sécurité alimentaire est une préoccupation qui n'est pas nouvelle : le droit à l'alimentation est d'ailleurs inscrit dans la Déclaration universelle des droits de 1948. En termes simples, la sécurité alimentaire peut être définie comme étant l'accès à la nourriture en quantité et en qualité suffisantes. Maxwell et Frankenberger qui ont fait une revue de littérature du concept de sécurité alimentaire, observent que depuis les années 1970 où il a été lancé, le concept s'est grandement complexifié²³. L'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) identifie différentes évolutions

²² FAO. 1997. *Agriculture et changement climatique*. [en ligne] <http://www.fao.org/Nouvelle/1997/971201-f.htm> (consulté le 20 mai 2007).

²³ Maxwell, S. & Frankenberger, T.R. 1992. *Household Food Security: Concepts, Indicators, Measurements. A technical review*. UNICEF, IFAD.

illustrant cette complexité²⁴. Dans le contexte de la crise alimentaire de 1972 à 1974, la notion de sécurité alimentaire est davantage une question technique d'évaluation des stocks nationaux de denrées alimentaires par les États. Au milieu des années 1980, avec les famines qui sévissent en Afrique, les impacts négatifs des politiques d'ajustement structurel sur les populations ainsi que les avancées conceptuelles sur le sujet, la sécurité alimentaire va devenir un important principe organisateur du développement²⁵. La sécurité alimentaire, originellement liée aux préoccupations des États, va également s'appliquer aux préoccupations des familles (sécurité alimentaire des ménages) et même aux individus, suivant la mise en évidence de la vulnérabilité de certains groupes particuliers au sein des familles (enfants, femmes, personnes âgées). Ensuite, la FAO identifie le passage de préoccupations centrées sur le niveau suffisant de l'offre à des préoccupations intéressées par la satisfaction de la demande soulevant l'enjeu des conditions d'accès physiques, économiques et sociales. Une dernière évolution est liée au développement durable. La sécurité alimentaire, traitée comme un enjeu court terme suivant les cycles annuels de production, est maintenant considérée suivant une perspective à plus long terme. L'objectif étant d'assurer la sécurité alimentaire en tout temps. En somme, le concept de sécurité alimentaire est passé d'une notion simple à une notion complexe et multiforme.

La définition promulguée au Sommet mondial de l'alimentation qui avait lieu à Rome en 1996 est la plus généralement admise : « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». La sécurité alimentaire s'inscrit clairement dans une perspective d'équité sociale. Selon la FAO, la sécurité alimentaire sous-tend les enjeux de la satisfaction, de l'accès, du risque et de la durabilité. La sécurité alimentaire concerne la *satisfaction* des besoins tant du point de vue de la quantité que de la qualité (nutritionnelle, sanitaire et hygiénique). L'*accès* implique que les denrées doivent être disponibles et accessibles; la disponibilité réfère davantage au court terme et à l'offre (capacité de production et d'importation, stockage) alors que l'*accessibilité* concerne davantage le moyen terme et la demande (pouvoir d'achat des ménages et des individus). La notion de *risque* est également centrale à la sécurité alimentaire : par des mécanismes d'adaptation et de réaction, on cherchera à minimiser les risques. La *durabilité* réfère à l'état transitoire ou chronique de l'insécurité alimentaire. Si la sécurité alimentaire des pays développés est davantage liée à la question de la qualité sanitaire qu'à la sécurité des approvisionnements²⁶, la sécurité alimentaire de trop de ménages québécois est loin d'être assurée d'autant plus que le nombre d'enfants

²⁴ Padilla M. 1998. « La sécurité alimentaire des villes africaines: le rôle des systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaires ». *Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone*, FAO, Collection Aliments dans les villes, Vol 1 / 98, p 69-76.

²⁵ Maxwell, S. et Smith, M. 1992. « Household Food Security : A conceptual Review » In Maxwell, S. & Frankenberger, T.R. 1992. *Household Food Security: Concepts, Indicators, Measurements. A technical review*. UNICEF, IFAD.

²⁶ Bouët, Antoine. (2001). « La fin de l'exception agricole ». Dans *L'économie mondiale 2002*. Edition la découverte : Paris. p. 77-89.

canadiens souffrant de la faim ne cesseraient de croître²⁷. Plusieurs dénoncent l'impact négatif qu'aurait à cet effet la libéralisation des échanges sur la sécurité alimentaire, voire leur incompatibilité²⁸.

3.2.3.2. Souveraineté alimentaire

C'est précisément en réponse aux politiques néo-libérales que le mouvement paysan international Via Campesina a présenté le concept de souveraineté alimentaire lors du même Sommet Mondial de l'Alimentation en 1996. La souveraineté alimentaire est le « droit des populations, de leurs États ou Union à définir leur politique agricole alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers »²⁹. Alors que le cycle des négociations de l'Uruguay en 1995 vise à traiter l'agriculture comme tous les autres secteurs en matière de commerce, sonnait ainsi la fin l'exception agricole, le concept de souveraineté alimentaire repose justement sur la prémisse que le secteur agricole n'est pas un secteur commercial comme les autres.

Plus spécifiquement, selon Via Campesina, la souveraineté alimentaire priorise la production agricole locale pour nourrir la population. La souveraineté alimentaire inclut également l'accès des paysans à la terre, à l'eau, aux semences, au crédit. Deuxièmement, la souveraineté alimentaire inclut le droit des paysans à produire des aliments et le droit des consommateurs à pouvoir décider ce qu'ils veulent consommer, qui le produit et comment il le produit. Troisièmement, la souveraineté alimentaire affirme le droit des États à se protéger des importations agricoles et alimentaires à trop bas prix. Selon le concept de souveraineté alimentaire, les populations doivent pouvoir participer aux choix de politique agricole. Bref, le concept de souveraineté alimentaire réaffirme le droit des populations nationales à décider ce qu'ils veulent produire et consommer.

Les concepts de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire doivent être distingués de l'autosuffisance alimentaire. L'autosuffisance alimentaire exprime une ambition politique d'indépendance alimentaire pour un territoire donné, et s'est développée à l'époque des Indépendances comme partie intégrante de la souveraineté nationale. Comme Blein l'explique, la sécurité alimentaire est surtout axée sur la finalité (l'accès à l'alimentation) alors que l'autosuffisance privilégie les moyens (la production nationale). « C'est ainsi que la sécurité alimentaire pourra être atteinte en combinant production locale, importations régionales ou internationales et aides alimentaires »³⁰. La sécurité alimentaire peut être comprise comme le prolongement du droit à l'alimentation. Le concept de souveraineté alimentaire reste quant à lui muet sur l'accès à l'alimentation, notamment des populations les plus pauvres, mais pose plutôt la question du rôle des échanges internationaux et exprime la volonté de réappropriation par les populations du

²⁷ C'est ce que publiait le Conseil canadien de développement social (CCDS) dans son rapport *Le Progrès des enfants au Canada 2002* (<http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2002/pcc/pr.htm>).

²⁸ Youg, E.M. 2004. « Globalization and food security: novel question in a novel context? » *Progress in Development Studies*, vol. 4, no 1, p. 1-21.

²⁹ Définition de Via Campesina. Voir http://www.viacampesina.org/main_fr/.

³⁰ Blein, R. 2006-2007. « Souveraineté alimentaire : des principes aux réalités », *Grain de sel*, no 37, (déc. 2006 à fév. 2007), p. 13.

choix des politiques agricoles et alimentaires³¹. Bien que le concept de souveraineté alimentaire privilégie l'approvisionnement local, il ne s'oppose pas aux échanges commerciaux mais à la priorité donnée aux exportations. Les concepts de sécurité alimentaire et de souveraineté alimentaire sont complémentaires. La souveraineté alimentaire est une condition essentielle, mais non suffisante pour l'atteinte de la sécurité alimentaire qui doivent toutes deux être mises en œuvre dans une perspective d'équité sociale garantissant l'accès pour tous et la distribution d'aliments de qualité³².

3.2.3.3. Dynamisation du territoire, emplois ruraux et tissu social

Bien qu'en déclin, l'agriculture joue un rôle économique fondamental en région. Selon le mode de production, l'agriculture peut contribuer plus ou moins fortement à la dynamisation du territoire, aux emplois ruraux et à la création d'un tissu social. Par la création d'emploi, le secteur agricole offre des débouchés aux ruraux et leur permet de demeurer et en région. Ces mêmes citoyens par la formation de groupe de solidarité (cercle des fermiers, syndicat de base de l'UPA, coopérative d'utilisation de matériel agricole, etc.) contribuent à créer et maintenir un tissu social fort. Ainsi, l'agriculture permet de freiner la dévitalisation des milieux ruraux et l'exode rural. Le type et le mode de production agricole jouent un rôle fondamental quant au degré de production de ces retombées positives.

Alors que les gouvernements successifs s'efforcent à stimuler la création d'emplois ruraux, le milieu agricole peut jouer un rôle important dans ce domaine. Il faut cependant reconnaître que l'agriculture marchande ne contribue pas également que l'agriculture civique à la dynamisation des milieux ruraux, en fait Clawson (1972), un ardent défenseur de l'agriculture marchande reconnaissait que « *a byproduct of the agricultural revolution has been the social and economic decline of rural communities and small towns dependent upon agriculture* »³³.

3.2.3.4. Entretenir le paysage et transmettre l'héritage culturel

De plus en plus, des pays comme la France reconnaissent à l'agriculture la fonction de protection et d'aménagement du territoire, qui est intimement liée à l'histoire et l'héritage culturel d'une région. Le paysage agricole de nos ruralités appartient à notre patrimoine et doit être reconnu. Les producteurs agricoles contribuent à l'entretien de ces paysages, et ce, indépendamment de la valeur de leurs productions. Depuis 1999, l'État français et les agriculteurs sont liés par les contrats territoriaux d'exploitation (CTE). En échange d'une aide forfaitaire sans égard au niveau de production et des ventes de l'exploitant, les agriculteurs s'engagent à entretenir un territoire défini. Ces CTE, peuvent aussi engager les agriculteurs à diminuer leur consommation d'engrais et assurer une certaine qualité à leurs produits³⁴ (Bouët, 2001). Ces aides forfaitaires ont le mérite d'être non

³¹ Ibid.

³² Voir Menezes, Francisco. 2001. « Food Sovereignty : A vital requirement for food security in the context of globalization », *Development*, vol. 44, no 4, p. 29-33.

³³ Clawson, M. 1972. *America's Land and its Uses*. Baltimore : John Hopkins Press. 166 pages.

³⁴ Bouët, A. (2001) *Ibid*.

discriminatoires, de permettre l'amélioration continue en matière d'environnement et de qualité des produits, tout en préservant un paysage empreint de l'histoire autant en France qu'au Québec.

3.2.4. Conclusion – multifonctionnalité

En plus de potentiellement contribuer à la sécurité alimentaire, l'agriculture contribue à plusieurs autres fonctions économiques, sociales, culturelles et environnementales dans les régions où elle est présente. Par leur nature, ces fonctions de l'agriculture échappent partiellement ou complètement aux lois du marché alors qu'elles peuvent jouer un rôle déterminant pour un développement régional durable. L'intégration de la multifonctionnalité dans l'agriculture répond d'une part à la demande de plus en plus pressante entourant les négociations de l'OMC sur l'agriculture et la libéralisation du commerce et d'autre part à la prise en compte de la dimension environnementale³⁵. Alors que le marché est souvent perçu comme le système le mieux adapté pour réguler les pratiques agricoles et le type d'agriculture au contexte économique, en pratique, les marchés agricoles suivent des mécanismes trop chaotiques pour que nos instances gouvernementales risquent de confier au marché l'intégralité de ce secteur économique³⁶. D'où l'importance, de remettre en question non pas les politiques et le financement agricole, mais plutôt ses objectifs, sa forme et sa capacité à intégrer la multifonctionnalité agricole.

Que ce soit au niveau social, environnemental ou économique, l'agriculture marchande et l'agriculture civique sont bien différentes. La première réduit l'agriculture à un simple secteur économique, tandis que la seconde intègre des fonctions environnementales et sociales qui font de l'agriculture un secteur économique particulier. La multifonctionnalité appelle un renouvellement de l'agriculture tel qu'elle s'est développée depuis la révolution verte.

³⁵ Delorme, H. (2003). *Ambiguïté et richesse de la multifonctionnalité*. Publication du CERI Sciences-po juillet-août 2003 [en ligne] www.ceri-sciences-po.org.

³⁶ Ibidem.

3.3. Une agriculture durable

À l'échelle mondiale, l'agriculture s'est grandement transformée au cours du siècle dernier pour entrer dans un mode de production que certains nomment le paradigme des pesticides³⁷. Basé sur un modèle industriel de contrôle, ce mode de production a eu comme conséquence de briser le lien entre l'écologie et la ferme en cherchant à dominer la nature tout en maximisant la production. En favorisant la productivité aux dépens d'autres fonctions, l'agriculture marchande ignore certains aspects fondamentaux qui contribuent à la durabilité du milieu rural. Par la même occasion, elle met en jeu sa propre durabilité.

Inspirée par le concept de développement durable, l'agriculture durable doit être vue comme l'une de ses applications spécifiques. Tout comme le développement durable, l'agriculture durable consiste en un processus et non pas en une pratique définie. L'agriculture durable est un objectif à long terme plutôt qu'une série de mesures spécifiques³⁸. Cette section a pour objectif de mettre en exergue les orientations et les critères servant à baliser l'agriculture durable.

En se basant sur la définition du développement durable tel que présentée plus haut, nous proposons une définition d'agriculture durable. De plus, le Québec s'étant doté d'une *Loi sur le développement durable*, nous intégrerons les principes de cette loi à la définition suivante. Par la suite, nous illustrerons quelques exemples alternatifs d'agriculture qui sont largement pratiqués. Nous remarquerons que chacun des exemples d'agriculture alternative réussit plus ou moins efficacement à intégrer des fonctions généralement délaissées par l'agriculture marchande.

3.3.1. Une définition de l'agriculture durable

Il existe une multitude de définitions de l'agriculture durable, par exemple pour l'*American Society of Agronomy* : « Une agriculture durable en est une qui, à long terme, améliore les qualités environnementales et les ressources des bases desquels l'agriculture dépend; répond aux besoins de base humaine en nourriture et fibre; est économiquement viable; améliore la qualité de vie des fermiers et des sociétés comme un tout »³⁹. Cette définition peut au mieux être considérée comme un dénominateur commun. Cependant, elle est peu développée et n'offre pas de cadre expliquant les conditions, moyens et finalités de l'agriculture durable.

³⁷ Altieri, Miguel A. et Clara I. Nicholls. 2005. *Agroecology and the search for a truly sustainable agriculture*. Mexico : Programme des Nations Unies pour l'environnement. 38 pages.

³⁸ Steve Diver. 1996. *Toward sustainable agriculture*. New Renaissance Magazine Vol 6, no 2.

³⁹ « A sustainable agriculture is one that, over the long term, enhances environmental quality and the resource base on which agriculture depends; provides for basic human food and fiber needs; is economically viable; and enhances the quality of life for farmers and society as a whole. » (traduction libre). American Society of Agronomy. 1989. *Decision reached on sustainable agriculture*. Agronomy New, janvier. P. 15.

En effet, tout comme le développement durable, l'agriculture doit hiérarchiser ses pôles (ou fonctions). Par souci d'équité envers les générations futures et pour leur permettre de répondre à leurs propres besoins, l'agriculture durable doit avoir comme condition la protection de l'environnement. Tout en répondant aux besoins du présent, notre façon de faire de l'agriculture et d'une manière plus large, notre façon de consommer ne doit pas hypothéquer les capacités des générations futures à se nourrir.

Ainsi, les pratiques agricoles devront protéger et dans la mesure du possible améliorer les aspects biologiques, physiques et chimiques des écosystèmes qui lui sert de substrat pour sa production. Les politiques et les mesures gouvernementales devront s'orienter en fonction de cette condition. Concrètement et en relation avec la *Loi sur le développement durable* du Québec, cela signifie respecter les principes suivants de l'article 6 : c) protection de l'environnement, i) prévention, j) précaution, l) préservation de la biodiversité, m) respect de la capacité de support des écosystèmes, n) production et consommation responsable, o) pollueur payeur, p) internalisation des coûts⁴⁰.

Un environnement sain est un bien commun et une condition au bien-être des individus et de la société, la **Protection de l'environnement** « doit faire partie intégrante de [tout] processus de développement »⁴¹. En effet, l'environnement, ou le capital naturel n'est pas substituable par d'autres types de capital (financier, physique, humain ou social)⁴². Dans le cas de l'agriculture, l'importance de protéger l'environnement est accentuée par la relation directe entre celui-ci et la productivité de l'activité agricole à court comme à long terme. La **prévention** nécessite soit la cessation d'une activité, la recherche d'alternatives ou la mise en place de mesures d'atténuation et de correction à la source en présence d'un risque connu⁴³. Ce principe devrait nous inciter à trouver des pratiques alternatives à l'agriculture marchande, ne serait-ce qu'en raison de l'utilisation intensive de pesticides et d'engrais qui contaminent les sols et les cours d'eau. Le principe de **précaution** est fondamental au développement durable et stipule qu'en cas de risque de dommages

⁴⁰ Assemblée Nationale du Québec. 2006. *Loi sur le développement durable*. Éditeur officiel du Québec : Québec. 20 pages.

⁴¹ *Ibid.*

⁴² le **capital naturel** produit des biens et services de la nature, nourriture, bois, fibre, approvisionnement et régulation de l'eau, traitement, assimilation et décomposition des déchets, cycles des nutriments, formation du sol, contrôle biologique des pestes, séquestration du carbone, pollinisation, etc. Le **capital social** consiste en un échange mutuellement bénéfique d'actions collectives contribuant à la cohésion des gens dans la société. Les normes et les valeurs partagées, les relations de confiance, la réciprocité, les obligations permettent de construire le capital social au travers des réseaux et des groupes. Le **capital humain**, est la capacité résidant au sein des individus. Il est fortement influencé par les habiletés d'apprentissage, la santé, la nutrition des individus et est rendu possible par l'éducation, la scolarité. La productivité des individus est fortement augmentée par leurs habiletés à interagir avec des technologies productives et avec les autres. Le **capital physique** comprend tout ce qui est bâti par les humains, infrastructures d'irrigation, de communication, de transportation en passant par les outils, la machinerie, les maisons. Bref, tout ce qui rend le travail plus productif. Finalement, le **capital financier** est illustré par l'accumulation monétaire, construit à l'intérieur du système financier et incluant, le crédit, les pensions, les paiements d'assistance sociale, les bourses et les subventions de toutes sortes. Pour plus d'information sur les types de capitaux, voir Pretty, J. et R. Hine. 2001. *Reducing Food Poverty with Sustainable Agriculture*. [en ligne] <http://www.essex.ac.uk/ces/research/susag/SAFEWexecsummfinalreport.shtm> (consulté le 2 juin 2007).

⁴³ Assemblée Nationale du Québec. 2006. *Loi sur le développement durable*. Éditeur officiel du Québec : Québec. 20 pages.

graves ou irréversible, l'absence de certitudes scientifique absolue ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir la dégradation de l'environnement. L'incertitude environnementale (contamination) et sociale (impact sur la santé) entourant les OGM devrait stimuler une réflexion quant à l'utilisation de plus en plus massive de ces semences du double point de vue de la précaution et de la prévention. Une biodiversité riche permet aux écosystèmes d'être plus résilients et donc moins vulnérables aux perturbations de toutes sortes. La **protection de la biodiversité** nous assure une continuité des services rendus par la biodiversité, en plus d'être une richesse patrimoniale à peine explorée qu'il importe de préserver pour les générations futures. Le **respect de la capacité de support des écosystèmes** vise à ce que les activités humaines ne dégradent pas les écosystèmes à un rythme plus élevé que leur propre capacité de régénération évitant de dépasser irréversiblement des seuils écologiques. Par exemple, la gestion par bassin versant des nitrates et des phosphates doit répondre à ce critère. Finalement, les principes de **pollueur payeur** et d'**internalisation des coûts** incitent à intégrer les coûts environnementaux associés à leurs pratiques et à les réduire. Indirectement, ils permettent aux agriculteurs consciencieux de ne pas subir une compétition déloyale.

Comme c'est explicitement abordé dans la *Loi du développement durable* du Québec, l'agriculture doit être économiquement viable⁴⁴. L'économie est le moyen d'arriver aux finalités sociales du développement durable. Considérant l'importance accordée à l'économie, à l'ère de la mondialisation et dans un système capitaliste, la viabilité économique est une source légitime d'inquiétude et souvent un prétexte à l'immobilisme. Devant l'ampleur des défis auxquels fait face l'agriculture marchande pour transiger vers la durabilité, les agriculteurs devront être rassurés. Le gouvernement a la responsabilité d'offrir le soutien nécessaire pour permettre une transition progressive à long terme. Le gouvernement supporte déjà grandement l'agriculture marchande, il conviendra de réorienter les supports pour favoriser des mesures plus durables. D'ailleurs, comme nous le verrons plus loin, plusieurs agriculteurs pratiquent déjà de façon rentable une agriculture à faible externalité. D'ailleurs, une partie de l'internalisation des coûts telle que prônée dans la Loi sur le développement durable est reconnue avec des prix plus élevés sur le marché ou un meilleur accès aux marchés (i.e. le cas des OGM en Europe).

Finalement, l'agriculture durable doit avoir pour finalité le bien-être des individus et de la société en générale. Pour la société en générale, cela consiste entre autres à un accès à une nourriture en quantité suffisante et qui n'ont pas de répercussions négatives sur la santé; à la possibilité de vivre dans un environnement sain et de légitimement avoir le pouvoir et l'information nécessaire pour participer à la construction d'une société fondée sur des valeurs partagées et une histoire partagée⁴⁵. Pour l'agriculteur, il doit pouvoir subvenir à ses besoins fondamentaux, vivre dans un environnement sain avec une qualité de vie comparable à celle de ses concitoyens. Pratiquer librement un métier valorisant au

⁴⁴ En conformité avec le principe : d) **efficacité économique**. Dans Assemblée Nationale du Québec. 2006. *Loi sur le développement durable*. Éditeur officiel du Québec : Québec. 20 pages.

⁴⁵ En conformité avec les principes : e) **participation et engagement**, f) **accès au savoir**, g) **subsidiarité** et k) **protection du patrimoine culturel**. . Dans Assemblée Nationale du Québec. 2006. *Loi sur le développement durable*. Éditeur officiel du Québec : Québec. 20 pages.

sein de la communauté. D'ailleurs, le pôle social doit être entendu comme un état complexe regroupant certes une sécurité matérielle, mais aussi un bien-être découlant de l'accomplissement de soi, de la capacité à définir et choisir sa vie, de répondre à ses besoins, de s'éduquer, bref de se développer en tant qu'individu. Donc, la finalité de l'agriculture durable doit être comprise comme la possibilité pour l'individu et la société de s'épanouir, de s'adapter, d'innover.

Il faut bien comprendre que l'agriculture durable doit être vue comme un processus dynamique à l'intérieur d'un ensemble. Par exemple, selon Jules Pretty, éditeur en chef de l'*International Journal of agriculture sustainability*, l'agriculture durable et le développement local durable sont indissociables. Pour arriver à un développement local plus durable, Pretty (1998) insiste sur des principes directeurs applicables localement. Sans ignorer les solutions externes, une bonne stratégie de développement local devrait chercher à donner priorité à la valorisation des ressources locales en suivant les stratégies suivantes :

- Arrêter l'écoulement des richesses en utilisant des ressources renouvelables locales plutôt que provenant de l'extérieur.
- Recycler les ressources financières à l'intérieur du système en achetant des produits et services locaux.
- Ajouter de la valeur aux produits locaux avant de les exporter.
- Connecter les acteurs locaux (citoyens et institutions) pour créer de la confiance, de nouveaux réseaux et des échanges plus efficaces et équitables⁴⁶.

Comme on le remarque, l'emphase ici est mise sur la dynamisation du local par l'achat, la valorisation de ressources locales qui permettront le maintien de services et le développement de certaines expertises, tout en diminuant le transport des marchandises qui compte pour une portion significative de l'impact environnemental découlant de la production agricole.

3.3.2. Exemples d'agricultures alternatives

Cette section définit quatre modes de production agricole alternative à l'agriculture intensive marchande. Ces modes de production proposent des pratiques alternatives et ont en commun de mettre l'emphase sur des systèmes biologiques fermés pour fertiliser et contrôler les pestes au lieu d'utiliser des intrants chimiques externes. L'agriculture biologique et ses variantes, la *low imput sustainable agriculture* et l'agriculture raisonnée ont aussi en commun d'accorder une place plus importante à l'environnement que ne le fait l'agriculture marchande. De plus, les deux dernières ont en commun la faible place qu'ils accordent aux fonctions sociales de l'agriculture.

3.3.2.1. L'agriculture biologique ou organique

Ce type de pratique agricole alternatif est certainement le plus connu. La demande pour les produits issus de l'agriculture biologique est en forte progression, entre 20 à 30 %

⁴⁶ Pretty, J. 1998. *Sustainable Development for Local Economies*. [en ligne] <http://www.essex.ac.uk/ces/research/susdev/SusDevforLocalEconbasicprinciples.shtml> (consulté le 1 juin 2007).

selon les régions au Canada. Le label biologique est contrôlé dans de nombreux pays, dont l'Union européenne, les États-Unis. Même la Chine commence à s'intéresser au mouvement qui représente une véritable tendance mondiale. Au Canada, le Québec et la Colombie-Britannique contrôlent l'appellation de façon rigoureuse. Le Canada traîne dans ce dossier cependant, en décembre 2006 avec l'adoption du Règlement sur les produits biologiques, le gouvernement entendait normaliser le marché avec son logo « Biologique Canada ». Les producteurs, transformateurs et distributeurs auraient jusqu'en décembre 2008 pour se conformer⁴⁷.

Les fermes biologiques ont pour mandat de « produire en respectant des normes préétablies en se basant sur un système holistique de production qui vise à maximiser la productivité et la condition physique des diverses communautés à l'intérieur de l'agroécosystème »⁴⁸. La *International Federation of Organic Agriculture Movements*, fait reposer l'agriculture biologique sur quatre principes holistiques :

- 1) Principe de santé : soutenir et améliorer la santé du sol, des plantes, des animaux, des humains et de la planète. La santé est un concept global indivisible. La santé des individus et des collectivités ne peut être séparée de celui des écosystèmes et la résilience, l'immunité et la régénération sont des clés de la santé. L'agriculture biologique doit éviter l'utilisation de fertilisants, pesticides, médicaments pour animaux et additifs alimentaires qui ont des conséquences néfastes sur la santé.
- 2) Principe d'écologie : l'agriculture biologique devrait être basée sur les systèmes et cycles écologiques. Ces cycles sont universels, mais la gestion biologique doit être adaptée aux conditions, à l'écologie, à la culture et à l'échelle locale. L'agriculture biologique devrait atteindre un équilibre énergétique.
- 3) Principe de l'équité : Ce principe s'applique à l'environnement commun et à la qualité de vie. Les ressources utilisées pour la production et la consommation devraient être gérées de manière socialement et écologiquement juste en ayant en tête les générations futures. Ce principe requiert de prendre en compte les vrais coûts environnementaux et sociaux de la production, de la distribution et de l'échange de produits agricoles.
- 4) Principe de soin : L'agriculture biologique doit être gérée en intégrant les concepts de précaution et de responsabilité. Ce principe reconnaît l'importance de la science pour contribuer à l'amélioration de l'agriculture biologique, mais reconnaît aussi la validité de l'expérience, du savoir traditionnel et autochtone. L'agriculture biologique devrait rejeter les technologies comportant des risques imprévisibles⁴⁹.

⁴⁷ Gouvernement du Canada. 2006. *Règlement sur les produits biologiques*. Gazette Canada, Édition Spéciale Vol 140, no 6, partie II. Le 21 décembre 2006.

⁴⁸ Savard, Tony. 2005. *Produits biologiques : les défis de la recherche*. Présenté dans le cadre du « colloque sur l'agriculture biologique 2005 ». Le mardi 13 décembre 2005, Drummondville.

⁴⁹ IFOAM. Non daté. *The Principle of Organic Agriculture*. [en ligne] http://www.ifoam.org/about_ifoam/principles/index.html (consulté le 1^{er} juin 2007).

3.3.2.2. Variations de l'agriculture biologique

Il existe de nombreux types d'agriculture dont l'origine remonte parfois plus loin que celle de l'agriculture biologique, mais qui n'ont pas su se démarquer aussi fortement. Quoique différents, ces types d'agriculture prônent généralement une agriculture respectueuse de l'environnement, pratiquée à petite échelle, diversifiée et reposant sur le savoir-faire des agriculteurs. Nous aborderons rapidement l'agriculture biodynamique, l'agriculture naturelle, la permaculture, tout en étant conscient que de nombreuses autres variantes auraient pu mériter notre attention, comme l'écoagriculture, l'agroécologie, l'agriculture régénérative, etc.

L'origine de **l'agriculture biodynamique** remonte au début du 20^e siècle; elle est aussi considérée comme étant biologique quoique proposant une méthode encore plus stricte. Souvent associée aux mouvements ésotériques d'Amérique et d'Europe, l'agriculture biodynamique est intéressante du point de vue social par la proximité entre la communauté et ses pratiques qu'elle favorise. L'agriculture soutenue par la communauté (ASC) que nous aborderons plus tard, a principalement émergé aux États-Unis de l'agriculture biodynamique. Une étude menée en Nouvelle-Zélande et publiée 1993 par l'équipe de Reaganold avait comparé une ferme pratiquant l'agriculture biodynamique à 16 autres fermes des alentours. Cette étude avait frappé l'imaginaire parce que la ferme biodynamique avait obtenu des résultats supérieurs quant à la qualité physique, biologique et chimique des sols tout en étant aussi rentable que ses voisines⁵⁰.

Parallèle à l'agriculture biologique, **l'agriculture naturelle**, émergea au Japon dans les années 30. Elle met l'accent sur l'utilisation du compost au lieu des fertilisants organiques qui serait préférable pour la santé et qualité des sols.

L'inspiration première de la **permaculture** est la nature. Pour les défenseurs de cette approche, il est possible de créer des écosystèmes productifs en maintenant un haut degré de diversité biologique et sans dégrader les supports naturels de l'agriculture. Alors que l'agriculture biologique peut être comprise comme un moyen de produire en maintenant des écosystèmes durables et productifs, la permaculture a plutôt comme finalité le maintien de la capacité de produire.

Quoique gravitant autour de quelques principes fondamentaux, ces variantes démontrent bien la vitalité et la multiplicité des approches possibles. Certaines de ces variantes existent depuis fort longtemps et démontrent la faisabilité et la viabilité de celle-ci, même dans des pays comme les États-Unis et le Japon.

3.3.2.3. Low Input Sustainable Agriculture (LISA)

LISA est la réponse aux inquiétudes sociales et environnementales véhiculées par différents cercles dans le début des années 80 aux États-Unis. Elle se voulait la fusion de

⁵⁰ Reaganold, J.P., et al. 1993. Soil quality and financial performance of biodynamic and conventional farms in New Zealand. Science. April 16. p. 344-349.

deux concepts, soit l'agriculture avec faible intrant et l'agriculture durable. Le Centre for Studies in Agriculture, Law and the Environnement, entend par Low Imput Agriculture, une agriculture qui diminue l'utilisation d'un ou plusieurs des intrants importants, entre autres le capital, la main d'œuvre, l'énergie ou les fertilisants/pesticides. Ainsi, LISA inclut l'agriculture biologique, mais comprend un ensemble de pratiques plus large encore.

Exemple d'application de LISA⁵¹

Component	Application
Crop selection	Choose crop, hybrid, or variety to meet site-specific conditions. Choose new hybrids or varieties with genetic resistance to insects, nematodes, and diseases; drought tolerance; and nitrogen-use efficiency. Plant a range of maturities of hybrids to enhance pollination and spread harvest activities.
Crop production	Select the proper plant population. Plant at the proper time, depth, row spacing, and soil condition. Use crop rotation effectively, that is, select crops that are compatible and that produce carryover benefits to succeeding crops. Adopt Copping systems that will spread economic and weather risks.
Soil fertility	Fertilize for realistic crop yields. Use legumes and animal wastes judiciously; for example, calculate the amount of nitrogen they contain. Apply nitrogen at the proper time and by the method that gives greatest nitrogen efficiency. Overseed legumes or grasses to capture nitrogen and help recycle nutrients.
Soil conservation	Use conservation tillage options appropriate to the cropping system. Minimize soil compaction by timely field operations and by avoiding wet fields with heavy equipment. Employ best management practices, such as strip cropping, using field borders, and planting trees to reduce soil erosion and conserve moisture. Maximize the use of crop residues.
Pest management	Use integrated pest management techniques such as scouting and trapping. Determine economic thresholds for each potential pest and apply pesticides only when necessary. Use crop rotations to break pest reproductive cycles. Select the most environmentally safe chemicals.

⁵¹ Cook, M.G. 1990. *LISA: Current Status and Future Outlook*. [en ligne] http://www.soil.ncsu.edu/publications/Soilfacts/AG-439-07/#Table_1 (consulté le 1 juin 2007).

La promotion de cette agriculture aux États-Unis a fait face à des critiques acerbes notamment des représentants de l'agro-industrie, dont M. Turner de la International Minerals Corporation qui reprochait le manque d'honnêteté des supporteurs de LISA. Pour lui, ces derniers devraient plutôt parler de LILO : *Low Inputs, Low Output*. Ainsi, la protection de l'environnement ne pourrait se faire qu'au détriment de la production. Pour Beus et Dunlap, LISA représente une menace directe pour l'*agrobusiness*⁵². Pourtant, l'objectif de LISA est d'établir une forme d'agriculture productive et profitable pour les agriculteurs en place tout en étant compatible avec les besoins des futures générations⁵³. Ainsi, dans un contexte où le prix des denrées sur les marchés internationaux est faible, une agriculture nécessitant moins d'intrants coûteux devient de plus en plus nécessaire.

Bien qu'imparfaite, en favorisant la réduction d'intrants externes et l'adoption de nouvelles pratiques moins dommageables pour l'environnement, LISA s'inscrit dans un processus pouvant mener à une agriculture plus durable. La transition entre une agriculture intensive et une agriculture durable pourra se faire plus aisément en adoptant progressivement des pratiques de LISA telles que définies dans le tableau précédent. Pour les puristes, inclure LISA et l'agriculture raisonnée (section suivante) dans les définitions de l'agriculture durable peut sembler inacceptable.

3.3.2.4. Agriculture raisonnée

Ce type d'agriculture est certainement celui qui gagne le plus en popularité auprès des agriculteurs, spécialement en France et en Angleterre, mais qui soulève aussi beaucoup de controverse. Contrairement à LISA qui était perçu négativement par les représentants de l'agrobusiness, l'agriculture raisonnée est plutôt perçue comme un discours environnemental trompeur légitimant l'utilisation des pesticides et des OGM par les groupements environnementaux et les producteurs biologiques français.

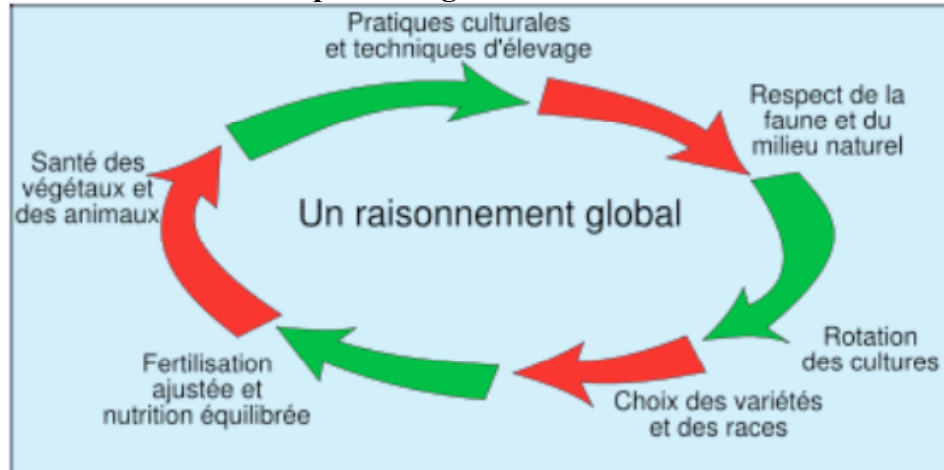
En France, l'agriculture raisonnée est issue d'une initiative conjointe de la Fédération départementale des syndicats d'exploitants agricoles et des industries de l'agroalimentaires, de l'agro-pharmaceutiques et de la distribution. Ensemble, en 1993, ils instauraient le Forum pour une agriculture raisonnée et respectueuse de l'environnement (FARRE). Le FARRE définit ainsi l'agriculture raisonnée : « une approche globale de l'entreprise agricole, qui prend en compte de manière équilibrée les objectifs économiques des producteurs, les attentes des consommateurs et le respect de l'environnement »⁵⁴. En maîtrisant de manière optimale l'utilisation des intrants, notamment chimiques, l'agriculture raisonnée permettrait de répondre à la crise environnementale et économique des agriculteurs, en proposant des pratiques plus écologiques et moins coûteuses.

⁵² Beus, C.E. et R. E. Dunlap. 1990. Conventional versus Alternative Agriculture : The Paradigmatic Roots of the Debate. *Rural sociology*, vol 55 no 4. pp. 590-616.

⁵³ Lindenbach-gibson, R. et R. Gray. Non daté. *Sustainable Low-Input Agriculture Gap Analysis*. Center for Studies in Agriculture, Law and the Environment – University of Saskatchewan. 7 pages.

⁵⁴ FARRE. Non daté. *FARRE*. www.farre.org (consulté le 1 juin 2007)

Principes de l'agriculture raisonnée⁵⁵



Cependant, pour les Amis de la Terre, l'agriculture raisonnée est plutôt un exercice de *marketing* plutôt qu'une transition vers une agriculture véritablement durable. Ils insistent sur le fait que la certification est très peu contraignante et aurait plutôt comme conséquence de verdir l'image plutôt que les pratiques. Ils dénoncent la participation d'entreprises faisant la vente et la promotion de pesticides, de fertilisants et d'OGM.

À juste titre, on peut critiquer plusieurs aspects de l'agriculture raisonnée. Cependant, depuis 2002, FARRE s'est doté d'un cahier de charge qui rend certaines mesures contraignantes. Cependant, il est clair que l'agriculture raisonnée n'appelle pas à un changement radical du mode de production, à l'inverse, elle s'appuie sur les fondements même de l'agriculture marchande et n'impose pas de restriction sur l'utilisation de pesticides par exemple, outre de respecter la loi et de bien entreposer les contenants.

Les deux derniers types d'agriculture tentent d'intégrer de nouveaux critères longtemps absents de l'agriculture marchande. Comme Beus et Dunlap le démontraient dans un article célèbre, les agricultures marchande et civique présentent des caractéristiques fort différentes et sont difficilement réconciliables. Pour ceux-ci, l'agriculture dominante défend un mode de production centralisé, dépendant, compétitif, dominant la nature, spécialisé et exploiteur de ressources. De l'autre côté, les tenants d'une agriculture alternative défendent plutôt la décentralisation, l'indépendance, l'esprit de communauté, l'harmonie avec la nature, la diversité et est recycleur de ressources⁵⁶.

Pour reprendre les termes de Beus et Dunlap, l'agriculture alternative et dominante seraient incompatibles. Les exemples de l'agriculture raisonnée et de LISA constituent certainement une avancée vers certains des aspects de l'agriculture alternative.

⁵⁵ Techno-Science. Non daté, *Agriculture raisonnée*. [en ligne] <http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=3422> (consulté le 1 juin 2007).

⁵⁶ Beus, C.E. et R. E. Dunlap. 1990. Conventional versus Alternative Agriculture : The Paradigmatic Roots of the Debate. *Rural sociology*, vol 55 no 4. pp. 590-616.

Cependant, de nombreuses questions et problématiques ne sont pas résolues par ce modèle, et l'on peut se questionner sur la capacité de ces modèles à ultimement déboucher sur une agriculture durable. Est-il suffisant d'apporter des correctifs à un modèle de production intensif, ou faut-il remettre en question plus fondamentalement l'agriculture pour atteindre un développement vraiment durable ?

À la lumière des exemples, des définitions et des explications que nous venons d'apporter, il faut retenir qu'une réflexion sur l'agriculture doit prendre en compte sa multifonctionnalité pour bien cerner toutes les relations entre celle-ci et son milieu. De plus, si l'on souhaite réfléchir en termes d'agriculture durable, les principes du développement durable et leurs applications sur l'agriculture doivent être respectés. Une commission sur l'avenir de l'agriculture et l'agroalimentaire a le devoir de penser en terme de développement durable.

4. L'agriculture québécoise

Plusieurs des caractéristiques de l'agriculture québécoise moderne peuvent s'expliquer d'une manière historique et politique (Quotas, UPA, coopératives). Pour comprendre et réfléchir sur la situation actuelle du secteur agricole du Québec, il est nécessaire de faire un rappel historique de quelques grands événements influençant l'agriculture contemporaine.

4.1. Historique des grandes transformations dans le Québec moderne

Dans la première moitié du 20^e siècle l'agriculture québécoise était marquée par une agriculture que l'on pourrait qualifier de subsistance répondant principalement aux besoins familiaux et permettant de dégager par la vente ou l'échange, de faibles bénéfices. Héritée du passé colonial et de la grande crise de 1929, cette agriculture avait permis une occupation dynamique et dynamisante du territoire.

À la suite de la Deuxième guerre mondiale, le monde occidental a subi ce que l'on appelle aujourd'hui la révolution verte. Parallèlement, le Québec depuis une soixantaine d'années a vécu des transformations importantes au sein de sa communauté agricole et rurale.

4.1.1. La commission Héon

Tout d'abord, les années d'après-guerre furent difficiles pour le secteur agricole. Dès 1951, le gouvernement du Québec décide de créer une commission qui a pour mandat d'étudier les problèmes relatifs à la production, à la vente et la distribution des produits agricoles, en tenant compte des intérêts des agriculteurs et des consommateurs. En 1955, la Commission Héon dépose son rapport final contenant trois grandes recommandations officielles :

- Création d'une loi sur la mise en marché des produits agricoles et création de plans conjoints.
- Description et établissement des modes de création, les pouvoirs et devoirs des plans conjoints.
- Création d'un organisme gouvernemental relevant directement du Lieutenant gouverneur en conseil et ayant pour mandat la supervision et l'application de l'éventuelle loi.⁵⁷

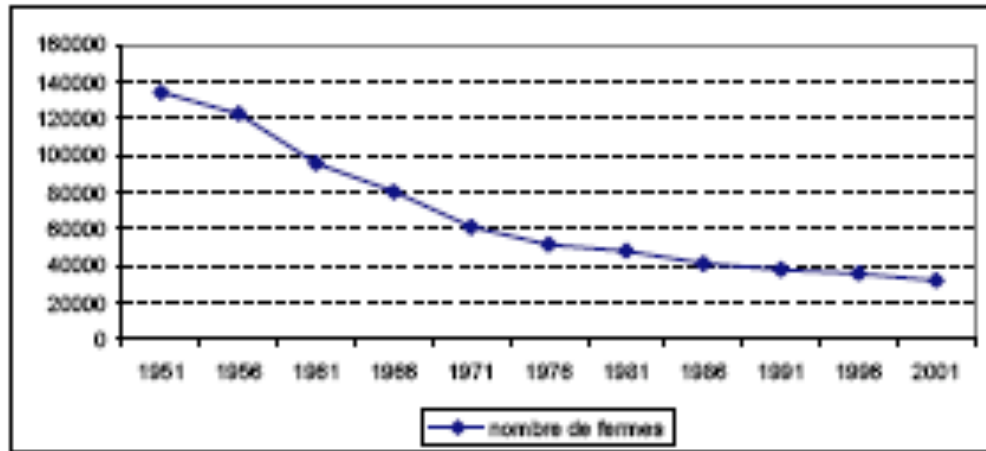
Officieusement, la commission Héon ne préconisait ni plus ni moins la diminution du nombre de fermes de 70 % pour que ne subsistent que les fermes les plus productives, les plus rentables et les mieux équipées⁵⁸. Alors que le nombre de fermes diminue

⁵⁷ Brodeur, J. 2006. *Variation en droit agricole*. Dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats et avocates de province, Saint-Hyacinthe, du 28 septembre au 1^{er} septembre 2006. 14 pages.

⁵⁸ Équiterre. 2004. *La sécurité alimentaire au Québec : Par un développement intégré, durable et légitime de l'agroalimentaire*. Mémoire soumis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. 39 pages.

rapidement passant de 140 000 à un peu plus de 30 000 en un demi-siècle, la superficie moyenne de celles-ci passe de 53 à 109 hectares⁵⁹.

Évolution du nombre de fermes au Québec 1951-2001⁶⁰



Suivant les recommandations de la Commission Héon, en 1956, le gouvernement de l'Union Nationale adopte la *Loi des marchés agricoles* qui instaure l'Office des marchés agricoles qui par la suite deviendra la Régie des marchés agricoles et alimentaires du Québec. Cette loi vise essentiellement à établir les règles permettant d'organiser et de façonner la production et la mise en marché⁶¹. Les conséquences de cette loi et de la commission Héon ont marqué l'agriculture québécoise. Graduellement, les systèmes de soutien à l'agriculture favorisent les grands exploitants au détriment des petits agriculteurs⁶² suivant l'esprit de la Commission Héon. L'objectif étant de nourrir le Québec tout en libérant de la main d'œuvre pour aller travailler dans les usines des villes. Le cas de l'Assurance-Stabilisation des revenus agricoles (ASRA) illustre bien cette tendance.

4.1.2. Le Parti Québécois et l'agriculture

À partir de son élection en 1976, les élus du Parti Québécois se sont donnés comme mission de moderniser le Québec et de soutenir l'entrepreneuriat québécois par le biais de plusieurs programmes et politiques⁶³. Deux politiques ont particulièrement influencé le secteur agricole : *Bâtir le Québec* en 1978 et *Nourrir le Québec* en 1981. Ces deux

⁵⁹ Bouchard, Roméo. 2002. *Plaidoyer pour une agriculture paysanne*. Montréal : Écosociété. 232 pages.

⁶⁰ Royer, Annie. 2004. *Crise de régulation des agricultures française et québécoise et perte de multifonctionnalité de l'agriculture*. Mémoire présenté à la faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en économie rurale pour l'obtention du grade maître ès sciences. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation - Université Laval. 115 pages.

⁶¹ Brodeur, Johanne. 2006. *Variation en droit agricole*. Dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats et avocates de province, Saint-Hyacinthe, du 28 septembre au 1^{er} septembre 2006. 14 pages.

⁶² Équiterre. 2004. *La sécurité alimentaire au Québec : Par un développement intégré, durable et légitime de l'agroalimentaire*. Mémoire soumis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. 39 pages.

⁶³ Bélanger, Yves. 1994. *Québec Inc : La dérive d'un modèle ?* Cahier du CRISES – Collection Étude théorique no ET9401. 27 pages.

documents proposaient des mesures concrètes pour favoriser l'autosuffisance dans l'agroalimentaire. Parallèlement, la *Loi sur la protection du territoire agricole* de 1978 vise à freiner la spéculation ayant cours sur les meilleures terres agricoles du Québec, dans la couronne de Montréal. Le contexte économique plutôt favorable de la fin des années 70 et du début des années 80, combiné aux différentes mesures gouvernementales ont eu pour résultat que le degré d'auto approvisionnement du Québec a fait un bond de 50 à 77 % entre 1977 et 1985.

4.1.3. À la conquête des marchés

Vers le milieu des années 80, le prix des céréales sur les marchés mondiaux diminue drastiquement en raison des programmes d'aides des gouvernements américains, européens et japonais envers leurs producteurs. Il devient donc coûteux pour le gouvernement québécois de maintenir le prix des ressources locales compétitif et le nouveau gouvernement libéral laisse tomber les programmes visant l'auto approvisionnement. Le début des années 90 a vu surgir un véritable questionnement sur les politiques agricoles au Québec. La libéralisation des échanges avec l'inclusion de l'agriculture dans les accords de libre-échange entre le Canada et les États-Unis et la renégociation des accords du General Agreement on Tariffs and Trade (GATT) dans le cadre de l'*Uruguay Round*⁶⁴ étaient perçus comme des menaces directes à la survie de l'agriculture québécoise et un abandon des principes qui avaient guidé son développement⁶⁵. De plus, on remarque à cette même époque une montée des préoccupations concernant la déstructuration du monde rural, allant jusqu'à se questionner sur la survie même de l'espace socio-économique rural québécois⁶⁶. Il va sans dire que l'industrialisation et la modernisation de l'agriculture ont eu des effets pervers tangibles sur le monde rural, notamment au niveau des emplois agricoles qui ont diminué de moitié alors que les superficies cultivées stagnaient⁶⁷.

Face à cette situation difficile, deux rencontres définissent les visées de la politique québécoise en matière d'agriculture, soit le sommet de Trois-Rivières de 1992 et le sommet des décideurs de 1998 à Saint-Hyacinthe. Ces sommets regroupent des partenaires du milieu agroalimentaire pour discuter de problématiques générales et dégager des orientations pour l'avenir de l'agriculture au Québec. D'une manière forte, les intervenants donne priorité à la « conquête des marchés » avec comme objectif de doubler les exportations agricoles du Québec⁶⁸, « au détriment de la souveraineté alimentaire et de la consolidation de nos réseaux de mise en marché locaux et régionaux »⁶⁹. Ce modèle est aujourd'hui de plus en plus critiqué et entraîne des coûts au

⁶⁴ General Agreement on Tariffs and Trade, le cycle de l'Uruguay Round auquel on fait référence ici intégrait une réduction des tarifs douaniers notamment pour le secteur agricole.

⁶⁵ Debailleul, Guy. 1991. *Régulation agricole et déstructuration du milieu rural : Le rôle des mesures agricoles*. Dans Bernard Bachon (Ed) « Le Québec rural dans tous ses états » 1991. Boréal : Cap Saint-Ignace (Québec). pp. 127-147.

⁶⁶ Ibid.

⁶⁷ Ibid.

⁶⁸ Royer, A. 2004. *Op. Cit.*

⁶⁹ Bouchard, Roméo. 2004. *La crise du revenu des agriculteurs*. [en ligne] <http://unionpaysanne.com/content/view/27/41/> (consulté le 28 avril 2007).

niveau de l'environnement et de la qualité de vie des producteurs⁷⁰, tout en étant très coûteux pour les gouvernements. La tenue de l'actuelle Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire du Québec témoigne bien de l'état de crise que vit actuellement le secteur agricole et par extension le monde rural. Comme le remarque le président de Solidarité rurale : « [on] essa[ie] d'étirer un modèle qui craque de partout »⁷¹. Remarquons d'ailleurs que ce modèle génère de nombreuses externalités environnementales et sociales à commencer par des répercussions bien réelles sur la qualité de vie des principaux intéressés, soit les agriculteurs. Aujourd'hui, ces derniers font face à plusieurs défis et facteurs de stress : le manque de main d'œuvre spécialisée et de relève; l'enjeu de la protection de l'environnement et de la conformité avec les normes gouvernementales; la diversification des sources de revenus; l'instabilité des marchés et la concurrence mondiale, même pour les marchés émergents comme le biologique; la baisse des revenus et l'endettement élevé; le coût des quotas; les problèmes de cohabitation et la dévitalisation du monde rural; ; la gestion des relations avec les employés; la bureaucratie; l'apparition d'infections et même un taux de suicide élevé⁷².

4.1.4. Le potentiel adaptatif du monde rural et du secteur agricole

Au fil des dernières décennies, le secteur agricole québécois a démontré sa capacité d'adaptation. Les grandes transformations mentionnées dans cette section le démontrent bien. Au cours des dernières décennies, il n'aura fallu que 15 ans pour réduire le nombre de ferme par deux (1956-1971) tout en augmentant la production ; 8 ans pour augmenter de 27 % l'auto approvisionnement (1977-1985) et 7 ans pour doubler la valeur des exportations (1998-2005). Ces exemples démontrent la capacité de transformation du secteur agricole québécois. Malheureusement, les objectifs et visées des politiques agricoles mises de l'avant souffrent de n'avoir été établi sur la base d'un contrat social légitime, *i.e.* établi à partir de la volonté de la majorité des les populations rurales et non rurales du Québec qui, dans les deux cas, consomment des produits agricoles tout autant que leur qualité de vie est susceptible d'être modulée directement ou indirectement par le modèle de production agricole valorisé.

Plusieurs facteurs ont influencé les producteurs dans leurs transitions vers un nouveau modèle. Notons les politiques publiques et les opportunités économiques. Cependant, ces transitions étaient aussi associées à un idéal du progrès qu'incarnent la science, la machinerie et les engrais de synthèse. Aujourd'hui, la conception du développement et du progrès qu'a la société a beaucoup changé par rapport à ce qu'elle était au temps de la Commission Héon et même à ce qu'elle était il y a dix ans. Il faut que le secteur agricole

⁷⁰ Proulx, Jacques. 2005. *Gestion durable des territoires agricoles et besoins des collectivités locales : problématiques et perspectives*. Discours tenu dans le cadre des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec. Le 29 avril 2005, Québec.

⁷¹ Ibid.

⁷² Pour les listes voir Lafleur, G. et M. Allard. 2006. *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec*. [en ligne] http://www.coopfed.qc.ca/medias/publications/rapport_detresse_01-09-06.pdf (consulté le 6 mars 2007) et Pelletier, S. 2006. *Le développement durable pour la Coop fédérée : pertinence, enjeux et positionnement stratégique*. Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement – Université de Sherbrooke.

aligne ses pratiques avec les valeurs de la société québécoise en pratiquant une agriculture durable et saine.

4.2. Situation et constat

La situation agricole du Québec n'est pas unique au monde. Plusieurs pays développés sont en train de chercher à restructurer ce secteur pour mieux répondre aux attentes de leurs populations en général, mais aussi pour utiliser ce secteur économique particulier pour dynamiser des régions en déclin. On peut dire que le Québec se trouve à un carrefour. En effet, l'agriculture québécoise fait face aux problèmes inhérents de l'agriculture marchande intensive qui de plus en plus dépend des subventions gouvernementales pour être compétitive sur les marchés locaux, nationaux et internationaux, tout en entraînant des coûts sociaux et environnementaux localement.

D'un point de vue environnemental, l'agriculture intensive entraîne des coûts importants pour la société, qui ne peuvent plus être ignorés. La perte des sols due à l'érosion n'est pas une fatalité inhérente à toute agriculture, mais est associée à un type d'agriculture. Timidement, le Québec met en place des mesures d'écoconditionnalité, mais celles-ci s'attardent à améliorer des pratiques, plutôt qu'à revoir le mode de production vers une agriculture durable. D'un point de vue social, l'intensification des activités agricoles a entraîné un véritable exode vers les villes, où les emplois étaient disponibles. Certains experts prétendent que l'agriculture durable offre de 20 à 100 % plus de possibilité d'emploi. Cette grande variation dépend de la présence d'unités de transformation sur la ferme. En Angleterre, une étude démontre que la conversion de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique crée en moyenne un emploi de plus par ferme⁷³.

De leur côté, les agriculteurs font face à de nombreux défis. Le premier et peut-être le plus sérieux, est la crise du revenu. Alors que le consommateur est ravi de voir le coût de la nourriture stagner, depuis environ 25 ans, le producteur agricole quant à lui voit son pouvoir d'achat diminuer et sa dépendance à l'État de plus en plus grande. En plus de la stagnation du prix de vente de leurs produits, les coûts associés à la production ont monté en flèche – coût des terres, des intrants, des semences transgéniques ou conventionnelles, des quotas, de la main d'œuvre, etc. – mais aussi le coût des nouvelles normes qui sont imposées aux agriculteurs comme les bilans de phosphore qui leur donnent accès à un remboursement de la taxe foncière (écoconditionnalité). Certains de ces coûts sont monétaires alors que d'autres nécessitent surtout du temps et des compétences nouvelles.

L'ouverture des frontières aux produits alimentaires n'aura été qu'un mirage, bien que le secteur du porc ait profité pendant quelques années de la libéralisation notamment en raison d'échanges lucratifs avec le Japon. Les producteurs agricoles dédiant leur production aux marchés d'exportation n'arrivent pas à dégager de revenus nets, hormis l'aide gouvernementale. Par exemple, selon les dernières prévisions d'Agriculture et

⁷³ Pretty, J. 1998. *Sustainable Development for Local Economies*. [en ligne] <http://www.essex.ac.uk/ces/research/susdev/SusDevforLocalEconbasicprinciples.shtml> (consulté le 1 juin 2007).

Agroalimentaire Canada: « Les recettes agricoles du secteur porcin devraient connaître une diminution de 3% en 2007 [...] l'industrie du porc au Canada pourrait être non rentable en 2007 »⁷⁴. Les subventions agricoles de la part des États-Unis, de l'Union Européenne, du Japon ; la force du dollar canadien ; les conditions géographiques et climatographiques (qui ne permettent qu'une récolte par an) ; les normes environnementales et sociales, laissent très peu de chance aux producteurs québécois. Le Québec pourra de moins en moins être concurrentiel sur des marchés de masse à faible différenciation, d'où l'importance de trouver des marchés spécifiques pour des produits de qualité, à commencer par les marchés locaux.

Les relations entre agriculteurs et citoyens ont grandement évolué au cours des dernières décennies. Quoique l'on sente un regain d'intérêt pour la vente directe, notamment par les marchés et l'achat direct à la ferme ou les paniers bio d'Équiterre, le contact entre les producteurs et les citoyens est de plus en plus restreint et souvent même presque inexistant. Au fil du temps, les producteurs se sont tellement spécialisés qu'ils ne trouvent plus d'autre choix que de vendre leurs produits en masse auprès d'un distributeur ou d'un transformateur. Les relations humaines nourries par le côtoiement lors de l'achat en ont donc passablement souffert. À bien des égards, la cohabitation entre producteurs et citoyens ruraux est difficile. D'une part, les uns et les autres se pointent du doigt quant à la responsabilité de certains problèmes environnementaux (algues bleues-vertes, contamination de l'eau) et les néoruraux qui cherchent dans la campagne un oasis de paix et de nature sont de moins en moins tolérants aux effets de l'agriculture (odeur, machinerie). N'ayant plus que très peu de relations, il est compréhensible que celles-ci soient difficiles; l'intolérance est souvent fille de l'incompréhension.

Au-delà des conséquences sociales de la déconnexion entre producteurs et consommateurs, il existe une conséquence économique bien réelle. Selon Pretty (1998), seulement de 10 à 20 % de la valeur des aliments produits à la ferme reste à l'agriculteur⁷⁵. Alors que les produits biologiques sur le marché sont généralement plus chers que leurs contreparties conventionnelles, en allant chercher les marges de profit accaparées par les intermédiaires, l'agriculteur pourrait vendre à prix similaire.

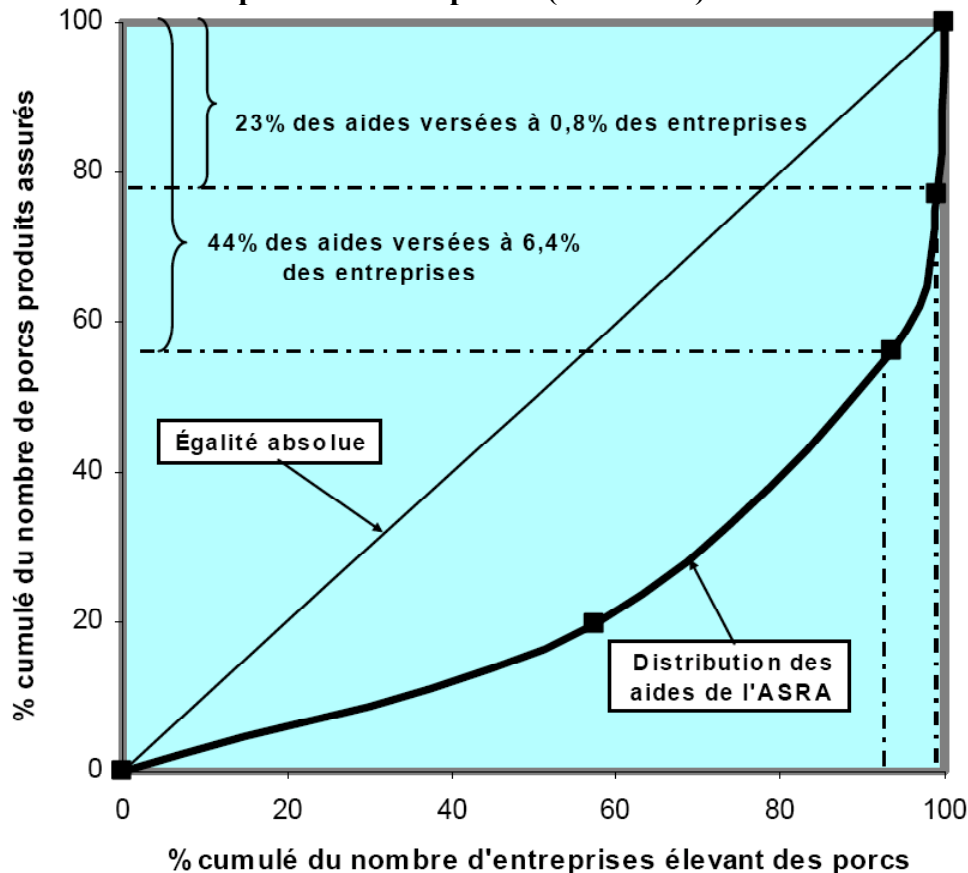
Il faut reconnaître aussi que les politiques et les institutions en place ne favorisent pas les pratiques d'agriculture durable, biologique ou alternative. Le meilleur exemple est le cas de l'assurance-stabilisation des revenus agricoles qui favorise les grands producteurs au détriment des petits. Comme l'illustre le graphique 2 (page suivante), c'est respectivement 23 % et 44 % des aides versées aux entreprises porcines d'engraissement qui est dirigé vers 0,8 % et 6,4 % des exploitations dans ce secteur.

⁷⁴ Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). 2007. « Points saillants des prévisions du revenu agricole » [en ligne] http://www.agr.gc.ca/pol/index_f.php?s1=pub&s2=for-06-prev&page=intro (consulté le 11 avril 2007).

⁷⁵ Pretty, J. 1998. *Sustainable Development for Local Economies*. [en ligne] <http://www.essex.ac.uk/ces/research/susdev/SusDevforLocalEconbasicprinciples.shtml> (consulté le 1 juin 2007).

Un agriculteur québécois doit aussi faire face à des institutions qui n'encouragent pas les pratiques alternatives d'agriculture. Par exemple, les distributeurs demandent des assurances d'approvisionnement élevées. Ainsi, un petit producteur ne peut que difficilement voir ses produits trouver une place sur les tablettes des épiceries. Les services-conseils offerts par les distributeurs de fournitures et de service-conseils pour les agriculteurs sont souvent mal adaptés à des pratiques alternatives. Par exemple, les conseillers agro-environnementaux provenant des fournisseurs tels que la Coop fédérée n'ont pas de conseiller spécialisé dans la production biologique. Même les coopératives d'achat de la production n'ont pas beaucoup évolué, achetant en gros, elles laissent très peu de place à la différenciation des produits ayant des caractéristiques intrinsèques particulières. Ceci nous amène à faire le constat à l'effet qu'autant les politiques gouvernementales, les institutions et le mode de distribution sont d'une autre époque mettant des freins à l'innovation et à des pratiques agricoles alternatives à l'origine de produits distinctifs et à plus haute valeur ajoutée.

Répartition des aides versées dans le programme ASRA pour le secteur porcin (2002-2003)⁷⁶



⁷⁶ Boutin, D. 2004. *Reconcilier le soutien à l'agriculture et la protection de l'environnement – Tendances et perspectives*. Présenté dans le cadre du 67^e Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « Vers une politique agricole visionnaire ». Le 11 juin 2004, Sherbrooke.

Enfin, comme plusieurs autres secteurs du Québec, le manque de relève est un problème criant. Les explications sont nombreuses, mais l'image péjorative des agriculteurs et leur qualité de vie y sont certainement pour quelque chose. La difficulté de démarrer une ferme ou de trouver des terres abordables est aussi une explication.

5. *Les innovations sociales en agriculture*

Comme le définit le Centre de recherche sur les innovations sociales : « L'innovation sociale représente de nouvelles pratiques ou approches introduites en vue d'améliorer les performances économiques et sociales, de résoudre un problème important pour les acteurs sociaux, de combler un déficit de régulation et de coordination ou afin de combler de nouvelles aspirations »⁷⁷. Ainsi, les innovations sociales naissent généralement face à l'insuffisance d'une situation ou par nécessité. Dans le cas du secteur agricole québécois, nous avons noté une grande insatisfaction partagée par plusieurs qui donne justement lieu à l'émergence de plusieurs innovations sociales dans ce secteur.

En effet, il faut reconnaître que beaucoup d'initiatives agricoles et citoyennes existent au Québec. Certaines sont plus récentes alors que d'autres datent déjà de plusieurs années. Souvent à contre-courant, des agriculteurs ont mis en place des pratiques innovantes qui en plus de leur assurer un revenu adéquat, permettaient de mieux prendre en compte les fonctions sociales et environnementales de l'agriculture. Les exemples que nous présentons ici sont souvent des cas isolés, fortement innovateurs et même marginaux, mais ils sont importants à étudier parce que c'est souvent dans les pratiques marginales que l'on retrouve les normes de demain. De nombreuses personnes, associations, coopératives ou simples groupes de citoyens se démarquent par de nouvelles pratiques qui consciemment ou non se rapprochent du développement durable.

Les exemples sont nombreux et touchent différentes activités reliées au domaine de l'agriculture et de l'alimentation. Pensons à l'agrotourisme qui s'organise en réseau comme on le voit en Gaspésie avec le « Circuit Qualité Tourisme Gaspésie » qui engage les entreprises certifiées à mettre en valeur les produits régionaux⁷⁸. Mentionnons aussi les produits du terroir, la création de label régional, les PME de transformation alimentaire qui s'efforcent de donner de la valeur ajoutée aux produits locaux, les producteurs biologiques, l'agriculture soutenue par la communauté, les marchés régionaux, etc. Les exemples ne manquent pas et les effets de ces initiatives se font déjà sentir dans les régions qui bénéficient du dynamisme de ces entrepreneurs. Dans cette section, nous abordons l'agriculture soutenue par la communauté, la mise en valeur des produits régionaux par l'entremise de labels et de marchés publics locaux, les coopératives d'utilisation de matériel agricole, et les produits du terroir. Ces exemples seront mis en relation avec les concepts et principes que nous avons mis de l'avant dans la section 3. Ils ont été sélectionnés pour leur caractère novateur, leur efficacité à répondre à des préoccupations sociales, économiques ou environnementales et finalement leur capacité à émerger malgré leurs inadéquations avec les institutions en place.

⁷⁷ CRISES. 2007. *Créer et diffuser l'innovation sociale : De l'initiative à l'institutionnalisation*. [en ligne] <http://www.crisis.uqam.ca/pages/fr/docs/AppelaComCRISES301106.pdf> (consulté le 6 juin 2007).

⁷⁸ Tourisme Gaspésie. Non daté. *Circuit tourisme Gaspésie*. [en ligne] <http://www.tourisme-gaspesie.com/circuitqualite.html> (consulté le 6 juin 2007).

5.1. L'agriculture soutenue par la communauté et l'agriculture biologique

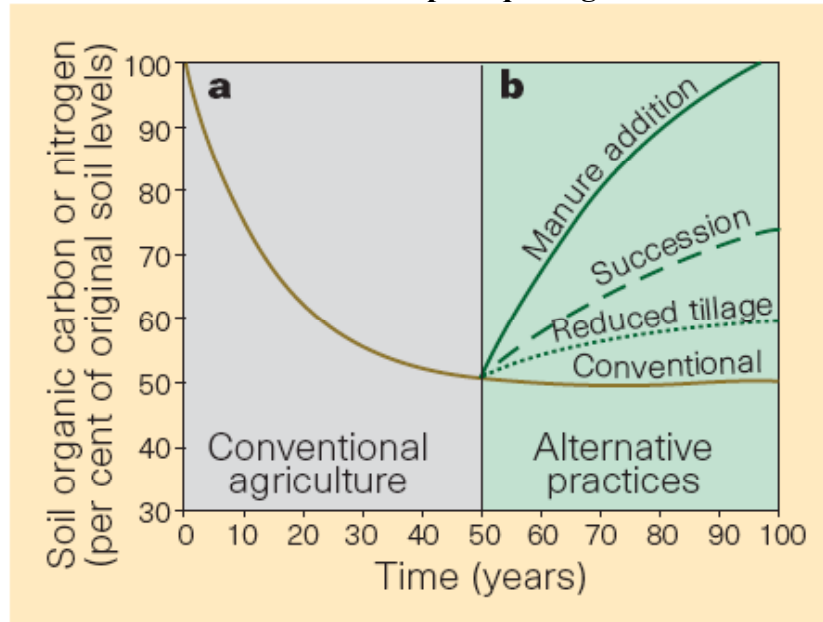
Au Québec, l'agriculture soutenue par la communauté (ASC) aussi appelée les « paniers bio » parce qu'elle repose sur l'agriculture biologique, réfère principalement au réseau mise en place et parrainé par Équiterre. Selon cette organisation, le réseau québécois d'ASC serait le plus vaste de ce genre au monde. Au Québec, c'est la moitié des fermes maraîchères biologiques qui utilisent cette formule de mise en marché. L'ASC consiste à établir un lien direct entre producteurs et consommateurs. Ces derniers vont chercher leurs « paniers bio » périodiquement à des endroits prédéterminés. Le consommateur doit s'acquitter du coût total de son panier avant le début de la saison, permettant à l'agriculteur de disposer de liquidités pour commencer la production tout en permettant un partage du risque entre consommateur et producteur. Les produits offerts sont certifiés biologiques, garantissant des produits sains, sans OGM ou résidus de pesticides, tout en étant locaux. La combinaison entre l'agriculture biologique et l'ASC répond particulièrement bien aux attentes des citoyens et au développement durable. En effet, pour obtenir la certification biologique du Québec, les agriculteurs doivent répondre aux plus hauts standards environnementaux, ce qui répond à la condition de base du développement durable. Quant à elles, les retombées sociales se font sentir sur les producteurs qui reçoivent un revenu tôt en saison et pour les consommateurs qui ont accès à des produits frais et de haute qualité.

Les avantages d'une telle forme de mise en marché sont nombreux. Équiterre estime qu'une ferme maraîchère de quatre hectares produisant des paniers bios pour 210 familles sera rentable. L'agriculture biologique est certainement plus intensive en emploi, mais beaucoup moins coûteuse en intrants externes. Ainsi, Équiterre estime que 45 % des revenus de l'ASC va directement en salaires alors que la moyenne pour le Québec avoisine les 12 %. De plus, on fait un bon usage des ressources renouvelables locales et l'argent est retenu plus longtemps en région. Cette année, les 99 fermes du réseau devraient générer 3,8 millions de dollars en retombées économiques. La valeur des produits biologiques est intrinsèquement élevée, en plus d'être en très grande demande. Pour les transformateurs, il existe des débouchés très intéressants dans la filière biologique. Ce marché affiche une croissance robuste entre 20 à 30 % au Canada, la production locale n'arrive d'ailleurs pas à répondre à la demande.

D'un point de vue écologique, la production biologique répond au plus haut standard du secteur. Refusant l'utilisation d'intrants chimiques tels que les pesticides ou engrais, l'agriculteur doit s'assurer de maintenir un terreau de très bonne qualité, pratiquant des méthodes de conservation et de régénération des sols. Ces terres retrouveront progressivement leur capacité optimale de production, alors que l'agriculture marchande se fait souvent au détriment de la qualité intrinsèque des sols. Le potentiel des pratiques écologiques pour la régénération des sols est très bon si l'on combine plusieurs stratégies, comme le démontre Tillman. De plus en cherchant des mesures alternatives de fertilisation, on réduit la dépendance aux ressources non renouvelables, soit le pétrole, qui est utilisé dans la production d'engrais et de pesticides. Finalement, l'absence de fongicides, d'herbicides et de pesticides de toutes sortes rend les terres agricoles des écosystèmes plus riches, diversifiés et plus aptes à accueillir la vie sous toutes ses formes.

En d'autres mots, le capital naturel dans ce type d'agriculture n'est pas hypothéqué, plutôt l'inverse.

Évolution de la richesse du sol et pratiques agricoles alternatives⁷⁹



Enfin, d'un point de vue social, les avantages sont aussi nombreux. Les fermiers biologiques voient leur métier, non pas comme un simple emploi, mais aussi comme le reflet de leurs valeurs : ils en sont fiers. Ce type d'agriculture attire aussi la relève : la moitié des fermiers membres de l'ASC ont moins de 40 ans, alors que la moyenne d'âge des fermiers canadiens est supérieure à 50 ans au Canada. Les produits biologiques ont déjà une forte valeur ajoutée et sont distinctifs, ainsi, la quantité produite peut être plus petite tout en préservant la rentabilité de la ferme, ce qui facilite l'installation de nouveaux agriculteurs. De plus, la relation directe qu'établit l'agriculteur avec les consommateurs est un lien privilégié qui facilite la compréhension et la création de tissus sociaux plus forts. De nouvelles initiatives sont en train de se mettre en place pour l'implantation d'écoles bio et de garderies bio. S'inspirant de la mentalité biologique, ces initiatives promeuvent la saine alimentation basée sur la disponibilité saisonnière des produits et sensibilisent les consommateurs à des modes de vie plus sains passant par une alimentation de qualité ce qui à terme pourra avoir des répercussions sur la santé de la population en général, assurant un meilleur bien-être.

5.2. Mise en valeur des produits régionaux, les labels comme outil d'information

La plupart des chercheurs s'intéressant à la question du développement local durable reconnaissent que l'achat local est un élément clé pour atteindre cette fin. Malgré sa bonne volonté, les consommateurs qui détiennent un pouvoir significatif ont souvent de la difficulté à reconnaître la provenance d'un produit. Des labels comme « Aliment du

⁷⁹ Tilman, D. 1998. *The Greening of the Green Revolution*. Nature vol 396, 19 novembre 1998. pp. 211-212.

Québec » permettent plus facilement de faire un choix comme consommateurs. Cependant, ces labels font face à de nombreuses critiques et il importe de les améliorer continuellement.

Une initiative de l'Union des Chambres de commerce et des industries de Portneuf a été de créer un label spécifique à la région de Portneuf, le logo « Signé Portneuf ». Cet autocollant permet aux consommateurs de connaître la provenance des produits qu'ils achètent. Cette initiative émanant de la société civile cherche à promouvoir les produits et services de la région. Elle permet aux citoyens de reconnaître d'un simple coup d'œil la provenance d'un produit.

Les labels et certifications permettent aux citoyens d'exprimer leurs valeurs et leurs attentes par leur pouvoir d'achat. Ces outils peu coûteux permettent à ces derniers d'effectuer des choix plus éclairés.

L'étiquetage ou les labels sont des outils pour permettre aux citoyens d'exercer leur souveraineté alimentaire. Ils permettent d'envoyer des signaux sur les marchés quant aux préférences des citoyens.

5.3. Les marchés publics

Seulement une faible partie de la valeur des produits de la ferme revient aux agriculteurs. En réponse à la baisse de revenus des agriculteurs, plusieurs ont optés pour une mise en marché plus directe au sein des marchés publics. De plus, ces derniers répondent mieux que les grandes chaînes aux nouvelles exigences des consommateurs d'avoir accès à des produits frais, écologiques et produisant des retombées locales. Certains consommateurs sont simplement attirés par le charme de ces petits marchés qui permettent d'établir un lien de confiance avec le producteur.

Cette année, dans la petite municipalité de Deschambault est né un marché public. De petite envergure, ce marché rassemble une fois par semaine durant l'été, une dizaine de producteurs et de transformateurs de la région, la plupart biologiques. On y retrouve des viandes, des fruits et légumes et des produits laitiers (fromages). Né de l'initiative d'un groupe d'agriculteurs de la région et de la volonté du propriétaire du magasin général de Deschambault, ce marché présente de nombreuses opportunités pour tout le monde.

D'un point de vue économique, les producteurs et transformateurs ont la possibilité d'offrir leurs produits directement aux consommateurs (touristes et locaux). Ainsi, leurs marges de profit sont plus élevées. Pour le propriétaire du magasin, il profite d'un plus grand achalandage. Ce regroupement a choisi de s'établir sous forme de coopérative pour la gestion du marché. Il va sans dire qu'à long terme, ce marché représente un attrait de plus pour Deschambault, qui contribuera à attirer plus de tourisme.

D'un point de vue social, ce marché contribue à mettre en relation des acteurs socio-économiques de la région. Il rapproche aussi les producteurs des ruraux, contribuant à la création d'un lien de confiance et au dialogue. Au Japon, ce type de marché est en

explosion. Des recherches démontrent que la solidification des relations consommateur-producteur a grandement incité les producteurs à adopter des pratiques plus écologiques pour mieux répondre aux attentes des consommateurs, de leur côté, les consommateurs se sont fidélisés⁸⁰. Toujours du point de vue social, ce type de marché facilite la vente pour les producteurs et contribue donc à leur santé financière et indirectement psychologique. Cela renforce aussi le tissu social et la coopération.

D'un point de vue environnemental, lorsque l'on sait que les aliments parcourent en moyenne de 2 400 à 4 000 km avant d'arriver dans notre assiette, l'achat local contribue aussi à réduire les transports et à diminuer les émissions de gaz à effet de serre.

5.4. Coopérative d'utilisation de matériel agricole (CUMA)

Au début des années 1990, face aux coûts toujours croissants du matériel agricole, les producteurs décident de mettre leur argent en commun pour acheter de la machinerie et diminuer ainsi leurs coûts individuels. Fille de la nécessité, ces coopératives ont permis aux agriculteurs d'avoir accès à des équipements plus spécialisés pour accroître leur productivité sans avoir à payer le prix total. Les coopératives d'utilisation de matériel agricole ainsi créées achètent le matériel et le loue aux membres, sans chercher à faire des profits. Ces coopératives permettent de réduire les charges financières liées à la mécanisation des fermes, nécessaire pour la survie à long terme de ces dernières.

Cette stratégie commune crée une communauté d'appartenance qui s'est construite à travers l'action même des agriculteurs devenus sociétaires⁸¹. Souvent, c'est l'ensemble des producteurs d'une région qui est membre des CUMA. Cependant au-delà de l'amélioration de la viabilité économique des agriculteurs qui est un gage pour la communauté, les agriculteurs ont dû apprendre à travailler autrement avec les autres, certains vont même retrouver l'utilité de faire des corvées pour maximiser l'utilisation du matériel agricole. Ainsi, par le travail commun et le rapprochement, les CUMA contribuent à « substituer aux préoccupations individualistes des producteurs indépendants une nouvelle approche basée sur le respect, l'entraide, la solidarité et la confiance réciproque entre producteurs coopérateurs »⁸². Au fil des années, la solidarité et la discipline se sont développées, mais aussi ce réseau coopératif est devenu un nouvel espace social régional où les coopérateurs partagent leur savoir-faire et leurs expériences, renforçant le capital social et individuel des agriculteurs⁸³.

⁸⁰ Pretty, J. 1998. *Sustainable Development for Local Economies*. [en ligne] <http://www.essex.ac.uk/ces/research/susdev/SusDevforLocalEconbasicprinciples.shtml> (consulté le 1 juin 2007).

⁸¹ Saucier *et al.* 2007. *Axe 3 – Développement et territoire*. Dans Klein, J. L. et D. Harrisson. « L'innovation sociale : Émergence et effets sur la transformation des sociétés ». Presse de l'Université du Québec : Québec. pp. 377-395.

⁸² Ibid.

⁸³ Ibid.

5.5. Les produits du terroir et les appellations d'origine contrôlée

S'inspirant de la France, championne des appellations d'origine contrôlée (AOC), le Québec a développé une série de produits distinctifs à très forte valeur ajoutée. Le cidre de glace de la cidrerie La Face Cachée De La Pomme, la saveur de l'agneau de Charlevoix sont des produits fins reconnus et appréciés autant par les connaisseurs que les citoyens en générale. De la même façon, les fromages de l'Île aux Grues ont su depuis trente ans se démarquer pour leur grande qualité.

La Fromagerie de l'Île aux Grues a un chiffre d'affaires de 3 millions de dollars et emploie 15 insulaires. Sous mode de coopérative, cette fromagerie s'approvisionne en lait exclusivement des six producteurs laitiers des Îles avoisinantes. Cette fromagerie distribue ses produits haute de gamme principalement au Québec, mais aussi à Toronto, Calgary et Vancouver. Les animaux y sont nourris presque exclusivement du foin poussant sur les battures de l'Île qui ne requiert ni labour, ni pesticides ou engrais chimiques.

Petit fleuron québécois, le modèle de cette coopérative permet de faire vivre plusieurs familles de la région, tout en conservant un environnement sain pour les agriculteurs et la communauté. En ajoutant de la valeur ajoutée à leur produit, ils réussissent à maintenir une entreprise de petite taille rentable. En ne s'approvisionnant que de produits régionaux, cette coopérative donne des débouchés pour la production locale, réduit les transports et propose un produit du terroir unique. La fromagerie artisanale avec son comptoir est aussi un attrait touristique incontournable pour tous ceux qui visitent la région. Il va sans dire que les relations sociales entre les producteurs agricoles et les ruraux y sont excellentes contrairement à ce que l'on retrouve ailleurs au Québec. La fromagerie est considérée comme le cœur économique de l'île et selon son directeur général elle est dans le cœur des gens de l'île⁸⁴.

Les produits du terroir ont le vent dans le voile, alors que les gens semblent accorder de plus en plus d'importance à leur alimentation, des critères écologiques et de qualité des produits du terroir sont les éléments distinctifs les plus importants d'un produit.

⁸⁴ Fromages du Québec. non daté. *Fromagerie de l'Île-aux-Grues*. [en ligne] <http://www.fromageduquebec.qc.ca/isleauxgrues.html> (consulté le 7 juin 2007).

Ce rapide survol de pratiques innovantes ayant lieu au Québec illustre les avantages et les débouchés considérables découlant de stratégies alternatives de mise en marché ou de mode de production. Il est nécessaire de dégager quelques leçons et observations de ces pratiques innovantes. En premier lieu, on remarque que la plupart de celle-ci sont de petite échelle, cherchant à répondre à des besoins locaux. Elles reposent et mettent en valeurs des ressources locales, autant humaines, marchandes que sociales, contribuant ainsi à les développer. Elles réduisent donc la dépendance aux ressources externes, ce qui a un impact autant social, économique qu'environnemental. Elles agissent comme un carrefour contribuant positivement au tissu social et créant un sentiment d'appartenance auprès des participants. Elles contribuent également au marché de l'emploi en région, permettant aux citoyens de rester ou de venir s'installer en région. Elles offrent aussi de nouveaux services qui améliorent la qualité de vie. Les impacts environnementaux de pratiques comme la consommation locale, l'agriculture biologique sont beaucoup moins élevés que leurs contreparties marchandes.

La taille du Québec, ses caractéristiques environnementales et les attentes des citoyens coïncident bien avec ces nouvelles stratégies. La capacité pour le Québec de compétitionner sur les marchés internationaux est illusoire et nécessite de nombreuses subventions, tout en infligeant des coûts environnementaux et sociaux à la société en général par le mode d'agriculture relié à l'exportation. Comme le mentionnait Mario Hébert de la Coop fédérée, « le Québec est un petit jardin, il faut exploiter nos particularités et notre expertise »⁸⁵, non pas surexploiter nos ressources.

⁸⁵ Entretien avec Mario Hébert, économiste principal de la Coop fédérée. Le vendredi 6 avril 2007, Montréal.

6. *Recommandations*

La situation actuelle du secteur de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois mérite non seulement une réflexion approfondie basée sur la concertation et le partage d'une vision commune, mais elle nécessite une planification d'où émergera des orientations claires avec des propositions à court, moyen et long termes. Il est de la responsabilité de nos gouvernements de mettre en place un plan d'action cohérent pour assurer un développement rural durable dont l'agriculture durable serait un pilier. Les produits de la terre sont une de nos richesses naturelles qu'il convient d'exploiter avec précaution pour en assurer la pérennité. Ainsi, il convient aujourd'hui non seulement de prendre en considération le développement durable, mais d'en faire une condition préalable à toute action ou politique gouvernementale. Dans le cas de l'agriculture, il faudra prendre en compte la définition de développement durable telle que proposée ici, mais aussi, les définitions d'agriculture durable, de développement local durable, ainsi que le caractère multifonctionnel de l'agriculture. Les seize principes de développement durable de la *Loi québécoise sur le développement durable* doivent aussi être reflétés comme partie intégrante du processus décisionnel, soit a) santé et la qualité de vie, b) équité et solidarité sociales, c) protection de l'environnement, d) efficacité économique, e) participation et engagement, f) accès au savoir, g) subsidiarité, h) partenariat et coopération intergouvernementale, i) prévention, j) précaution, k) protection du patrimoine culturel, l) préservation de la biodiversité, m) respect de la qualité de support des écosystèmes, n) production et consommation responsable, o) pollueur payeur, p) internalisation des coûts.⁸⁶

Recommandation 1 : Prendre en compte les principes de développement durable dans la mise en place de toutes actions ou politiques gouvernementales concernant l'agriculture.

Le développement durable au Québec pour ce qui est de l'agriculture passera nécessairement par une extensification de ce secteur économique. L'agriculture industrielle a perdu le monopole de la scientificité et ni les experts, ni le grand public ne sont unanimes à lui attribuer celui de la productivité⁸⁷. Comme le remarque l'éditeur en chef de L'Encyclopédie de L'Agora, Jacques Dufresne : « Nous vivons en ce moment la fin des dogmes en agriculture. C'est là un facteur d'instabilité, mais aussi une occasion idéale pour notre société civile et notre gouvernement de reprendre le contrôle d'une situation qui avait été abandonnée à la fatalité de ce qui apparaissait comme le Progrès »⁸⁸. Ainsi, il faut sortir du dogme selon lequel le progrès découle exclusivement de la révolution verte et anticiper les transformations qui aura lieu au sein de l'agriculture pour mieux s'y préparer. Il est plausible de penser que l'agriculture de demain sera un modèle hybride de l'agriculture d'aujourd'hui avec ce que Beus et Dunlap nomment le nouveau paradigme environnemental de l'agriculture qui devrait être en plus grande

⁸⁶ Assemblée Nationale du Québec. 2006. *Loi sur le développement durable*. Éditeur officiel du Québec : Québec. 20 pages.

⁸⁷ Dufresne. J. 2001. *Un pacte agricole pour le Québec*. L'Agora, vol 8, no 4.

⁸⁸ Ibid.

harmonie avec la nature, plus décentralisée, plus indépendante et reposant sur la complémentarité des acteurs sociaux et l'utilisation équilibrée des ressources naturelles⁸⁹. Nécessairement, le modèle d'agriculture s'orientera vers des modes de production moins intensifs, ne serait-ce qu'en raison de l'épuisement des ressources fossiles nécessaires à la fabrication d'engrais, mais aussi en raison des contraintes environnementales et sociales.

Recommandation 2 : Progressivement extensifier l'agriculture au Québec pour qu'elle redevienne à un niveau durable pour l'environnement et les communautés locales.

6.1. Gouvernance, processus décisionnel, et contrat social

Pour s'assurer du bien fondé et de la légitimité des orientations concernant l'agriculture au Québec et de répondre aux attentes de la population, les citoyens et les agriculteurs doivent pouvoir participer activement à l'élaboration des politiques agricoles du Québec. C'est seulement ainsi qu'on s'assurera de l'adéquation entre les attentes de la société et l'agriculture québécoise qui, rappelons le, a des impacts directs sur une large partie de nos ressources naturelles, de notre tissu social, en plus d'être la base même de la vie par le biais de l'alimentation.

Recommandation 3 : La population québécoise doit pouvoir participer activement aux choix des politiques agricoles et agroalimentaires du Québec.

Cette commission est un premier pas dans le processus démocratique de formulation de nouvelles orientations pour l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois. Elle aura permis aux différentes parties prenantes de s'écouter, mais pas forcément de dialoguer. Ainsi, la CAAAQ ne constitue que la première étape d'un processus dont les étapes subséquentes pourraient s'articuler autour de la tenue d'États Généraux ou la mise sur pied d'une table de concertation où les différents acteurs pourraient dialoguer dans le but de créer des consensus pour le court, le moyen et le long terme.

Recommandation 4 : Établir un véritable dialogue entre les parties prenantes en mettant en place des États Généraux sur l'agriculture à la suite des recommandations de la CAAAQ.

Cet effort démocratique, nécessite d'une part un meilleur accès au processus décisionnel, mais peut aussi être effectué par le biais de la consommation. Les choix de consommation ont un impact sur la structure de l'offre et les modes de production des agriculteurs. Cependant dans la structure actuelle, le choix est loin d'être facilité. Il faut que les consommateurs puissent prendre en compte des critères extrafinanciers et faire des choix éclairés lorsqu'ils consomment. Ainsi, s'ils le peuvent et s'ils le désirent, ils pourront choisir les produits les plus conséquents avec leurs valeurs. Ce système pourrait s'inspirer de la Grande-Bretagne qui étudie la possibilité d'indiquer sur les produits la

⁸⁹ Beus, C.E. et R. E. Dunlap. 1990. Conventional versus Alternative Agriculture : The Paradigmatic Roots of the Debate. Rural sociology, vol 55 no 4. pp. 590-616

quantité de GES émis lors de sa conception. Plus largement, on pourrait imaginer un étiquetage reflétant le résultat de l'analyse de cycle de vie relative d'un produit par rapport aux produits équivalents.

Recommandation 5 : Mettre en place ou favoriser la mise en place d'un système d'étiquetage efficace informant sur des critères environnementaux et sociaux ainsi que sur la provenance des produits.

Dans cette optique, les Québécois sont préoccupés par l'utilisation de plus en plus fréquente des OGM dans la production d'aliments qui se retrouveront dans leurs assiettes. Les mesures volontaires d'étiquetage se sont montrées inefficaces à inciter les entreprises à étiqueter les produits contenant des OGM. Face à cet échec, il faut rendre cette mesure obligatoire et ainsi respecter le principe de précaution de la loi québécoise sur le développement durable, mais aussi le droit à l'information des consommateurs.

Recommandation 6 : Obliger l'étiquetage des produits contenant des OGM.

6.2. Mode, type de production et transformation

En matière d'agriculture, il faut reconnaître d'entrée de jeu le caractère distinct du Québec. Le climat, la superficie des terres cultivables et la structure sociale du Québec sont particuliers. Ce qui est bon pour les États-Unis, voire les Prairies canadiennes et le Brésil ne l'est pas nécessairement pour le Québec. Conséquemment, le mode de production et la taille des fermes ne sont pas semblables et ne doivent pas s'orienter vers ces modèles. Il est temps de reconnaître que le modèle intensif n'est pas adapté aux besoins et aux attentes de la société québécoise et reconnaître du même coup la nécessité de faire de l'agriculture une activité économique permettant la dynamisation des territoires tout en maintenant des écosystèmes de grande qualité.

Recommandation 7 : Reconnaître le caractère unique du Québec et le besoin d'avoir un type d'agriculture adapté à cette spécificité.

Certains pays profitent de superficies de culture immenses, avec des saisons de récolte beaucoup plus longues que celles du Québec. Dans certaines régions, les agriculteurs peuvent obtenir de deux à trois récoltes par année, en plus de profiter d'une main d'œuvre bon marché. Ainsi, en raison du manque d'avantages comparatifs pour l'exportation vers des marchés de masse, le Québec doit innover pour se trouver des marchés de niche où ses produits seront reconnus pour leur valeur intrinsèque. Évidemment, pour être reconnu, il faut être reconnaissable. Nous sommes aujourd'hui loin de ce résultat et la tendance lourde est encore à l'intégration et à l'augmentation de la taille des fermes pour des productions de masse. Cette tendance doit être renversée pour favoriser la diversification. En effet, les petites fermes sont plus aptes à offrir des produits diversifiés à valeur ajoutée. Pour freiner cette tendance, il faudra revoir les interventions de l'État par rapport aux subventions et aux politiques agricoles. Les institutions agricoles (UPA, coopératives) doivent aussi jouer un rôle pour contrer le phénomène de la perte du

nombre de fermes, qui disparaissent au nombre de deux à trois par jour. Dans cette perspective de freiner la perte de fermes et avec l'objectif de revivifier les régions rurales, la Suisse a mis en place des systèmes visant à récompenser les contributions écologiques allant au-delà des normes nationales. Ces subventions sont inversement proportionnelles à la taille des exploitations : une ferme de moins de 45 unités animales ou de moins de 30 hectares obtient la contribution maximale alors qu'une ferme de plus de 90 hectares ou 135 unités animales n'est pas admissible. Sans être excessives, ces subventions en plus d'encourager de pratiques agricoles écologiques, reconnaissent l'importance des petites fermes sur l'occupation du territoire.

Recommandation 8 : Encourager financièrement les petites fermes respectant de très hauts standards environnementaux.

D'un point de vue économique et politique, en tant que législateur et gestionnaire du portefeuille collectif des Québécois, l'État peut intervenir de trois façons pour promouvoir des changements dans le secteur agricole en vue d'un développement durable. Une intervention optimale articule ces trois outils en fonction des objectifs souhaités.

Le premier de ces outils, est l'instauration de mesures visant à informer et à renseigner les acteurs agricoles sur les innovations, les nouvelles pratiques ou sur les modifications légales ou financières ayant cours. Il existe de nombreux outils de diffusion sur l'actualité agricole au Québec, pensons à la Terre de chez nous de l'UPA et le Coopérateur Agricole de la Coop fédérée. Le second outil est la mise en place de mesures légales et régulatrices. Ces mesures instaurent des seuils ou des pratiques minimales à respecter sous peine d'amende. Le troisième outil consiste à instaurer des mesures économiques qui peuvent prendre la forme de marché d'échange, de mesures incitatives pour des meilleures pratiques ou même de taxes. Par exemple, au Danemark, les intrants chimiques pesticides et engrais ont été taxés⁹⁰. Les incitatifs financiers ne devraient servir qu'à « récompenser les meilleurs et motiver les autres »⁹¹. Un résultat optimal sera obtenu si les outils sont utilisés conjointement.

Recommandation 9 : Mettre en place une taxe sur les engrais et les pesticides de synthèse et réinvestir les revenus dans des programmes agricoles

L'agriculture durable peut répondre aux besoins en nourriture tout en contribuant significativement et positivement au bien-être des communautés locales. Cependant, sans les supports publics appropriés, les initiatives resteront au mieux, marginales. Il est clair que les mesures nécessaires pour opérer une transition vers une agriculture durable sont nombreuses et parfois coûteuses en temps et en capitaux (par exemple, acquérir de nouvelles connaissances, développer de nouvelles technologies, réapprendre à coopérer au lieu de compétitionner, transformer des institutions). Voilà les véritables défis

⁹⁰ Auberthot et al. 2005. Pesticides, agriculture et environnement : Réduire l'utilisation des pesticides et en diminuer les impacts environnementaux – synthèse du rapport d'expertise. Expertise scientifique collective INRA – Cemagref, décembre 2005.

⁹¹ Selon la formule de l'USDA : « Reward the best, motivate the rest »

auxquels nous devons faire face, si nous avons le courage d'entamer une transition vers l'agriculture durable.

La première étape est de revoir en profondeur le financement des agriculteurs et trouver de nouveaux critères. Ceux-ci doivent favoriser les meilleures pratiques et encourager de nouvelles initiatives autant au niveau de la production que de l'organisation sociale et économique. Le financement direct en fonction de la production n'est certainement pas favorable aux changements. Ce type de mesure favorise plutôt l'agriculture intensive. La France a mis en place depuis 2003, un financement étalé sur cinq ans nommé Contrat pour l'agriculture durable (CAD). Le CAD est géré au niveau régional permettant de répondre aux particularités locales. En échange, du respect de critères de base et d'actions mesurables et vérifiables, le producteur agricole reçoit une rétribution financière. Les CAD ont un plafond de financement, mesure assurant une redistribution touchant un nombre maximum de producteurs. Des actions comme la transition vers l'agriculture biologique ou l'entretien de bandes riveraines sont éligibles au CAD. Un programme similaire a lieu en Suisse; de type encore plus forfaitaire, ce programme finance par résultat. Par exemple, il subventionne le producteur en fonction du nombre d'arbres plantés, de la longueur des clôtures installées (paysage). Ce type de programme reconnaît le caractère multifonctionnel de l'agriculture et permet la mise en place de pratiques alternatives réduisant les externalités négatives de l'agriculture.

Recommandation 10 : Réduire progressivement les subventions liées à la production pour les transférer vers des paiements directs continus basés sur des fonctions environnementales ou sociales de l'agriculture avec un plafond maximum.

Les lois et les règlements sont des outils incontournables pour se conformer à un développement durable. Comme nous l'avons vu plus haut, un cadre législatif respectant les principes de développement durable doit s'assurer de protéger l'environnement pour en permettre une exploitation harmonieuse à long terme. L'équilibre écologique doit être respecté, et ce, à plusieurs niveaux, par exemple le taux de régénération des sols doit être au moins équivalent au taux d'érosion. De nouvelles méthodes existent pour diminuer l'érosion qui ne sont pas plus coûteuses. Le gouvernement devrait favoriser l'emploi de ces méthodes par des campagnes de sensibilisation et de formation, notamment auprès des experts-conseils sur le réseau. Les bassins versants sont des écosystèmes fermés ayant une capacité de charge limitée quant à l'absorption des nutriments. Plusieurs régions du Québec se retrouvent avec des excédents d'azote et de phosphore, ce qui oblige les agriculteurs à faire des excès d'épandage ou à déboiser. Le gouvernement devrait limiter la production animale en fonction de la capacité de charge des écosystèmes.

Recommandation 11 : Accorder des permis d'exploitation agricole en fonction de la capacité de charge des bassins versants.

Comme nous l'avons vu plus haut, les GES sont une préoccupation de plus en plus importante pour les Québécois et les agriculteurs. Les changements climatiques auront

des impacts sur les pratiques agricoles, mais les agriculteurs peuvent diminuer leurs émissions de GES. Par exemple, la libération d'oxyde nitreux peut être réduite au minimum en utilisant des méthodes d'application de l'azote qui améliorent l'efficacité de l'absorption par les plantes, réduisent la libération d'oxyde nitreux par unité d'azote appliquée et réduisent la quantité d'azote dans le fumier en changeant la composition des aliments pour animaux d'élevage. Les émissions de méthane peuvent être réduites en utilisant des méthodes satisfaisantes d'entreposage du fumier et d'alimentation. On peut réduire les émissions de dioxyde de carbone en augmentant la teneur en carbone du sol et en diminuant l'utilisation de combustibles fossiles⁹². Ainsi, les agriculteurs québécois adoptant de nouvelles pratiques pourraient bénéficier de la mise en place d'une bourse de carbone en vendant les crédits obtenus par leurs changements de pratiques. Ce serait un revenu de plus pour ces derniers et un incitatif vers des techniques plus écologiques.

Recommandation 12 : Permettre aux agriculteurs québécois de vendre leurs crédits de carbone par l'instauration d'un marché du carbone canadien.

L'agriculture biologique permet d'augmenter la valeur sur le marché de la production agricole tout en réduisant les impacts environnementaux par rapport à la production marchande. Ce type de production bénéficie au Québec et il est contre-productif que les producteurs biologiques aient à assumer les coûts de certification. Ce coût est un frein quant à la transition vers une production plus écologique. Aux États-Unis, les coûts de certification sont payés par l'État. La transition au bio de l'agriculture conventionnelle à l'agriculture biologique s'échelonne généralement sur trois ans. Durant cette période les agriculteurs ne reçoivent pas la plus-value de leurs produits non certifiés et peuvent voir leur productivité diminuer, ce qui peut entraîner un manque à gagner et consiste en une période difficile pour les agriculteurs.

Recommandation 13 : Assumer les coûts de certification biologique pour les agriculteurs réussissant avec succès l'accréditation et apporter un support financier et technique accru lors de la transition.

La réflexion autour du développement durable oblige une remise en question des visées traditionnelles des politiques publiques et des modes de production et de distribution. Alors que l'appui des gouvernements provinciaux et fédéraux compte pour 24 % des revenus bruts des agriculteurs, il faut s'assurer de réorganiser cet appui pour en tirer des bénéfices au niveau des régions. De plus, une bonne gestion de l'agriculture permettra de diminuer les coûts assumés par la société qui correspondent aux externalités négatives de l'agriculture intensive. De plus, il faut absolument que le Québec mette de l'avant une agriculture compatible avec les intérêts des principaux interpellés, soit les agriculteurs, tout en satisfaisant la population en général.

⁹² Desjardins, R.L. et Riznek, R. 2000. Bilan des gaz à effet de serre d'origine agricole. Pages 131 - 138 dans McRae, T., C.A.S. Smith et L.J. Gregorich (éd.). 2000. *L'agriculture écologiquement durable au Canada : rapport sur le Projet des indicateurs agroenvironnementaux*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa.

6.3. Stratégies de mise en marché

La mise en marché des produits agricoles a un impact significatif sur le mode de production au Québec. Les demandes des acheteurs, transformateurs ou distributeurs ont poussé les agriculteurs à transformer leur mode de production et même à en faire une industrie avec des dates de livraisons et des assurances de production. Dans le grand système de distribution, le producteur ne reçoit qu'une fraction du prix payé par le consommateur. Une grande partie des sommes se retrouvent éparpillées parmi les intermédiaires (transport, entreposage, mise en marché). Pour assurer un revenu plus substantiel aux producteurs, il importe de reprendre une part de ces bénéfices.

La vente directe aux consommateurs est la manière la plus efficace de payer pleinement l'agriculteur pour son travail. La vente directe peut s'effectuer à la ferme, à l'aide des paniers-bio ou dans des marchés publics. Bien que les avantages environnementaux et sociaux soient nombreux, il existe de nombreux obstacles à la mise en place de nouveaux lieux et modes de commercialisation directe. Par exemple, dans le cas des marchés publics, les producteurs pour pouvoir vendre à l'extérieur de la ferme doivent obtenir un permis qu'ils doivent payer. Trouver un site peut aussi empêcher la mise en place d'un marché public. Finalement, l'expertise pour mettre en place de tels marchés n'est pas toujours disponible localement. Reconnaisant les avantages sur l'économie locale de tels marchés, leur mise en place devrait être facilitée.

Recommandation 14 : Mettre en place un programme provincial pour la création d'un réseau de marchés publics qui pourrait être administré par les Centres locaux de développement.

Les coopératives d'achat sont des stratégies permettant aux consommateurs d'obtenir des prix compétitifs pour des produits de qualité. Ces coopératives sont souvent des noyaux de solidarité qui favorisent la cohésion sociale. Émergeant généralement d'initiatives individuelles, ces dernières mériteraient d'être connues et encouragées.

Les kiosques d'aliment frais, locaux et de saisons, sont aussi de bonnes façons d'offrir un prix raisonnable aux producteurs. En plus de générer des petits emplois d'été, ils encouragent la consommation locale.

Plusieurs initiatives de ce type peuvent émerger directement de la base et ce ne sont pas les gouvernements qui sont nécessairement les mieux placés pour planifier les meilleures stratégies comparativement aux citoyens ou aux producteurs locaux eux-mêmes. Reconnaisant l'importance de ces modes de mise en marché dans le développement local durable et suivant le principe de subsidiarité, les États-Unis, l'Angleterre et dans une plus forte proportion la France ont prélevé une partie de l'aide directe aux producteurs pour subventionner des telles initiatives locales mises sur pied par des groupes de base.

Recommandation 15 : Transférer une partie des subventions agricoles à des organismes décentralisés pour mettre en place des initiatives de mise en marché directe.

6.4. Alimentation et Santé

La sécurité alimentaire et la souveraineté alimentaires devraient être les objectifs primordiaux des politiques agricoles et agroalimentaires du Québec. « La sécurité alimentaire existe lorsque tous les êtres humains ont, à tout moment, un accès physique et économique à une nourriture suffisante, saine et nutritive leur permettant de satisfaire leurs besoins énergétiques et leurs préférences alimentaires pour mener une vie saine et active ». La souveraineté alimentaire est elle-même une condition essentielle, mais non suffisante pour l'atteinte de la sécurité alimentaire. La souveraineté alimentaire, comprise comme le « droit des populations, de leurs États ou Union à définir leur politique agricole alimentaire, sans dumping vis-à-vis des pays tiers » implique que les populations, des producteurs aux consommateurs, participent activement aux choix des politiques agricoles tel que formulé à la recommandation 3. La souveraineté alimentaire prévoit également que la priorité soit accordée à la production locale pour nourrir les populations.

Recommandation 16 : Les politiques doivent donner priorité à la production agricole locale alimentaire sur la production agricole non alimentaire ou sur la production agricole provenant de l'extérieur.

Tout en préservant l'intégrité écologique, l'agriculture doit contribuer directement au bien-être des agriculteurs et de son entourage ainsi qu'indirectement à la qualité de vie des consommateurs. Ceci se traduira entre autres par une situation économique acceptable pour l'agriculteur, une profession valorisée par la société et une cohabitation harmonieuse avec son entourage : en d'autres mots, à une qualité de vie comparable au reste de la société québécoise. Pour le consommateur, il devra être en mesure d'avoir accès à une alimentation de qualité, peu importe sa condition socio-économique.

Les deux ordres de gouvernement sont les responsables de s'assurer de l'innocuité des aliments vendus sur son territoire. Les producteurs du Québec doivent répondre à des critères environnementaux et de salubrité élevés qui peuvent hausser leurs coûts de production sur le marché. Le gouvernement devrait s'assurer que les produits importés répondent à ces mêmes critères de qualité. Le Québec devrait inciter le gouvernement canadien à hausser les normes de qualité des produits de consommation et non pas les diminuer comme il vient de le faire. En plus d'entraîner des impacts négatifs potentiels sur la santé des citoyens, cela fait de la compétition déloyale auprès de nos producteurs.

Recommandation 17 : Inciter le Canada à augmenter les critères de salubrités des aliments des consommations importés au Canada. Fermer la frontière à des aliments n'étant pas de qualité équivalente à ceux produits au Québec.

Le gouvernement est lui-même un important consommateur tout autant qu'un important lieu de consommation que fréquentent de nombreux consommateurs. Que l'on pense aux systèmes d'éducation et de santé, garderies subventionnés, bureau de fonctionnaire, etc., chacun de ces endroits possède des cafétérias ou des points de vente. Le gouvernement devrait être un modèle de consommation responsable, il devrait se doter d'une politique d'achat responsable et s'approvisionner en priorité sur les marchés locaux, régionaux ou provinciaux. En raison, du statut particulier du gouvernement qui bénéficie des activités économiques de la province, ce type d'action revient d'une façon ou d'une autre dans les coffres du gouvernement. De plus, une telle politique d'achat pourrait progressivement favoriser les fermes biologiques, pour stimuler la croissance dans ce secteur qui entraîne moins de coûts sociaux et environnementaux.

Recommandation 18 : Doter l'administration publique et ses instances de politiques d'achat responsable priorisant les produits agricoles de proximité.

La sensibilisation aux bonnes habitudes alimentaires commence dès le plus jeune âge. Des initiatives comme celle des garderies Bio d'Équiterre sont des outils de sensibilisation très importants tant en ce qui concerne la promotion de bonnes habitudes alimentaires qu'en ce qui concerne la protection de l'environnement et sont susceptibles à terme d'avoir des retombées bénéfiques sur la santé de la population en général.

Recommandation 19 : Promouvoir à l'aide de projet l'adoption de saines habitudes d'alimentation.

6.5. Éducation, Sensibilisation et Recherche

La transition vers une agriculture plus durable ne se fera pas du jour au lendemain et nécessitera de l'éducation fondée sur de la recherche empirique et pratique. La gamme d'action éducative possible est large : « formation spécifique des agriculteurs et des conseillers à des démarches de protection des cultures plus complexes ; incitation au développement des conseils (public ou privé) [agroenvironnementaux qui soient] indépendants de la vente des produits phytosanitaires ; actions de sensibilisation des citoyens-consommateurs aux enjeux environnementaux et sanitaires des réductions d'utilisation de pesticides »⁹³. La recherche devra être subventionnée adéquatement pour dégager des perspectives et trouver des solutions alternatives à l'agriculture intensive marchande. Alors que le Québec possède un bassin de chercheurs intéressés par les questions de l'agriculture biologique entre autres, comme le révèle une étude du MAPAQ, « la majorité des chercheurs soulèvent l'insuffisance de fonds dédiés à la recherche et au développement en agriculture biologique. Cette situation est considérée

⁹³ Auberthot et al. 2005. Pesticides, agriculture et environnement : Réduire l'utilisation des pesticides et en diminuer les impacts environnementaux – synthèse du rapport d'expertise. Expertise scientifique collective INRA – Cemagref, décembre 2005.

par les chercheurs comme le frein majeur de l'innovation dans ce secteur »⁹⁴.

Recommandation 20 : Subventionner adéquatement la recherche fondamentale en agriculture alternative.

Sur le terrain, les agriculteurs devront apprendre et adapter leurs pratiques. Ils devront être appuyés par des ressources humaines compétentes. Ces connaissances devront être adaptées aux réalités et difficultés, tout en étant accessibles. La création d'un réseau de fermes-laboratoires alternatives établi sur l'ensemble du territoire agricole du Québec permettrait aux agriculteurs d'avoir un site de référence tout en contribuant à la recherche.

Recommandation 21 : Mettre en place un réseau de fermes-laboratoires dédié à la sensibilisation du public, à la recherche et à la formation des agriculteurs.

Il est important d'éduquer la population quant à l'importance qu'entraînent ses choix de consommation. Une campagne publicitaire pour inciter à consommer québécois assorti de mesure facilitant ces choix, pourrait contribuer à revaloriser les produits de chez nous.

Recommandation 22 : Sensibiliser la population québécoise aux avantages, économiques, sociaux et environnementaux de la consommation locale.

Finalement, les agriculteurs sont en contact fréquent avec des experts agro-environnementaux indépendants ou provenant des coopératives. Généralement agronomes, ces derniers sont souvent considérés par les agriculteurs comme les experts et la références à suivre. Les clubs de service-conseil sont en pleine expansion au Québec, ce qui est très bien pour la transmission des connaissances. Cependant, leurs prescriptions s'inscrivent souvent en aval, alors que certaines pratiques en amont pourraient réduire les risques et éviter certains traitements. De plus, comme le remarque un chercheur de l'Institut national de recherche agricole de France : « Le conseil en protection phytosanitaire est aujourd'hui majoritairement dispensé par les agents commerciaux des coopératives qui vendent les pesticides et sont intéressées à la fois à vendre davantage d'intrants (doses de semences, engrais, pesticides...) et à collecter un volume de récolte maximale, c'est-à-dire à maintenir des systèmes intensifs »⁹⁵. Cette situation est préoccupante, d'une part, il faudrait s'assurer que ces conseillers possèdent les connaissances nécessaires dans les techniques agricoles alternatives, d'autre part, il semble avoir conflit d'intérêts lorsque les conseillers travaillent au sein de la même organisation qui vend les pesticides et fertilisants au producteur.

⁹⁴ MAPAQ. 2005. *État de la recherche et du développement en agriculture biologique au Québec*. [en ligne] <http://www.mapaq.gouv.qc.ca> (consulté le 10 mai 2007).

⁹⁵ Auberthot et al. 2005. Pesticides, agriculture et environnement : Réduire l'utilisation des pesticides et en diminuer les impacts environnementaux – synthèse du rapport d'expertise. Expertise scientifique collective INRA – Cemagref, décembre 2005.

Recommandation 23 : S'assurer que les services-conseils en agroenvironnement possèdent les compétences nécessaires pour recommander toujours les modes d'agriculture les moins dommageables pour l'environnement et pour favoriser la prévention au traitement

Recommandation 24 : S'assurer de l'indépendance et de l'absence de conflits d'intérêt des professionnels qui dispensent ces services-conseils.

Bibliographie

- Agriculture et Agroalimentaire Canada (AAC). 2007. « Points saillants des prévisions du revenu agricole » [en ligne] http://www.agr.gc.ca/pol/index_f.php?s1=pub&s2=for-06-prev&page=intro (consulté le 11 avril 2007).
- Agriculture et Agroalimentaire Canada. 2003. *Agriculture durable : La voix vers l'avenir au Canada*. Service des publications ministérielles : Ottawa. 114 pages.
- Altieri, Miguel A. et Clara I. Nicholls. 2005. *Agroecology and the search for a truly sustainable agriculture*. Mexico : Programme des Nations Unies pour l'environnement. 38 pages.
- American Society of Agronomy. 1989. *Decision reached on sustainable agriculture*. Agronomy New, janvier. P. 15.
- Assemblée Nationale du Québec. 2006. *Loi sur le développement durable*. Éditeur officiel du Québec : Québec. 20 pages.
- Auberthot et al. 2005. Pesticides, agriculture et environnement : Réduire l'utilisation des pesticides et en diminuer les impacts environnementaux – synthèse du rapport d'expertise. Expertise scientifique collective INRA – Cemagref, décembre 2005.
- Bélangier, Yves. 1994. *Québec Inc : La dérive d'un modèle ?* Cahier du CRISES – Collection Étude théorique no ET9401. 27 pages.
- Beus, C.E. et R. E. Dunlap. 1990. Conventional versus Alternative Agriculture : The Paradigmatic Roots of the Debate. *Rural sociology*, vol 55 no 4. pp. 590-616.
- Blein, R. 2006-2007. « Souveraineté alimentaire : des principes aux réalités », *Grain de sel*, no 37, (déc. 2006 à fév. 2007), p. 13.
- Bouchard, Roméo. 2002. *Plaidoyer pour une agriculture paysanne*. Montréal : Écosociété. 232 pages.
- Bouchard, Roméo. 2004. *La crise du revenu des agriculteurs*. [en ligne] <http://unionpaysanne.com/content/view/27/41/> (consulté le 28 avril 2007).
- Bouët, Antoine. (2001). « La fin de l'exception agricole ». Dans *L'économie mondiale 2002*. Edition la découverte : Paris. p. 77-89.
- Boutin, D. 2004. *Reconcilier le soutien à l'agriculture et la protection de l'environnement – Tendances et perspectives*. Présenté dans le cadre du 67^e Congrès de l'Ordre des agronomes du Québec « Vers une politique agricole visionnaire ». Le 11 juin 2004, Sherbrooke.
- Brodeur, J. 2006. *Variation en droit agricole*. Dans le cadre du Congrès de l'Association des avocats et avocates de province, Saint-Hyacinthe, du 28 septembre au 1^{er} septembre 2006. 14 pages.
- Bruno Jean. 1997. *Territoire d'avenir : Pour une sociologie de la ruralité*. Québec : PUQ. 318 pages

- Centre de conservation des sols et de l'eau de l'Est du Canada. 2003-2004. *L'agriculture et les gaz à effet de serre*. [en ligne] <http://www.ccse-swcc.nb.ca/>. (consulté le 26 mai 2007).
- Clawson, M. 1972. *America's Land and its Uses*. Baltimore : John Hopkins Press. 166 pages.
- Conseil canadien de développement social (CCDS). 2002. *Le Progrès des enfants au Canada 2002* [en ligne] <http://www.ccsd.ca/francais/pubs/2002/pcc/pr.htm> (consulté le 22 mai 2007)
- Cook, M.G. 1990. *LISA : Current Status and Future Outlook*. [en ligne] http://www.soil.ncsu.edu/publications/Soilfacts/AG-439-07/#Table_1 (consulté le 1 juin 2007).
- CRISES. 2007. *Créer et diffuser l'innovation sociale : De l'initiative à l'institutionnalisation*. [en ligne] <http://www.crisis.uqam.ca/pages/fr/docs/AppelaComCRISES301106.pdf> (consulté le 6 juin 2007).
- Debailleul, Guy. 1991. *Régulation agricole et déstructuration du milieu rural : Le rôle des mesures agricoles*. Dans Bernard Bachon (Ed) « Le Québec rural dans tous ses états » 1991. Boréal : Cap Saint-Ignace (Québec). pp. 127-147.
- Delorme, H. (2003). *Ambiguïté et richesse de la multifonctionnalité*. Publication du CERI Sciences-po juillet-août 2003 [en ligne] www.ceri-sciences-po.org.
- Desjardins, R.L. et Riznek, R. 2000. Bilan des gaz à effet de serre d'origine agricole. Pages 131 - 138 dans McRae, T., C.A.S. Smith et L.J. Gregorich (éd.). 2000. *L'agriculture écologiquement durable au Canada : rapport sur le Projet des indicateurs agroenvironnementaux*, Agriculture et Agroalimentaire Canada, Ottawa.
- Dufresne, J. 2001. *Un pacte agricole pour le Québec*. L'Agora, vol 8, no 4.
- Équiterre. 2004. *La sécurité alimentaire au Québec : Par un développement intégré, durable et légitime de l'agroalimentaire*. Mémoire soumis à la Commission de l'agriculture, des pêcheries et de l'alimentation du Québec. 39 pages.
- FAO. 1997. *Agriculture et changement climatique*. [en ligne] <http://www.fao.org/Nouvelle/1997/971201-f.htm> (consulté le 20 mai 2007).
- FARRE. Non daté. *FARRE*. www.farre.org (consulté le 1 juin 2007)
- Fromages du Québec. non daté. *Fromagerie de l'Île-aux-Grues*. [en ligne] <http://www.fromageduquebec.qc.ca/isleauxgrues.html> (consulté le 7 juin 2007).
- Gendron, C. 2005. "Le Québec à l'ère du développement durable". Options politiques, juillet-août, p. 20-25.
- Gendron, C. 2006. "Un virage vert dans le mode économique". Bulletin Oeconomia Humana, vol. 4 no 10, p. 22-23
- Gendron C. et Revéret J.-P. 2000. « Le développement durable », *Économies et Sociétés*, Série F, no 37, 9/2000, p. 111-124

- Gendron, C., et al. 2005. Mémoire de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable remis à la Commission des transports et de l'environnement dans le cadre des consultations particulières et des auditions publiques sur la Loi sur le développement durable (projet de loi n° 118) - Version révisée. Cahier de la Chaire de responsabilité sociale et de développement durable, Montréal, École des sciences de la gestion, UQÀM, no 10-2005, 63 p.
- Gouvernement du Canada. 2006. *Règlement sur les produits biologiques*. Gazette Canada, Édition Spéciale Vol 140, no 6, partie II. Le 21 décembre 2006.
- IFOAM. Non daté. *The Principle of Organic Agriculture*. [en ligne] http://www.ifoam.org/about_ifoam/principles/index.html (consulté le 1^{er} juin 2007).
- INRA. 2004. *Groupe de travail RECHERCHE*. Présenté lors de la rencontre « Stratégie Thématique sur le Sol de l'Union Européenne » Paris le 26 juin 2004.
- Lafleur, G. et M. Allard. 2006. *Enquête sur la santé psychologique des producteurs agricoles du Québec*. [en ligne] http://www.coopfed.qc.ca/medias/publications/rapport_detresse_01-09-06.pdf (consulté le 6 mars 2007)
- Lindenbach-gibson, R. et R. Gray. Non daté. *Sustainable Low-Input Agriculture Gap Analysis*. Center for Studies in Agriculture, Law and the Environment – University of Saskatchewan. 7 pages.
- Lyson, Thomas A. et Amy Guptill. 2004. *Commodity Agriculture, Civic Agriculture and the Future of U.S. Farming*. Rural Sociology no 63, vol 3. pp. 370-385.
- MAPAQ. 2005. *État de la recherche et du développement en agriculture biologique au Québec*. [en ligne] <http://www.mapaq.gouv.qc.ca> (consulté le 10 mai 2007).
- Maxwell, S. & Frankenberger, T.R. 1992. *Household Food Security: Concepts, Indicators, Measurements. A technical review*. UNICEF, IFAD.
- Maxwell, S. et Smith, M. 1992. « Household Food Security : A conceptual Review » In Maxwell, S. & Frankenberger, T.R. 1992. *Household Food Security: Concepts, Indicators, Measurements. A technical review*. UNICEF, IFAD.
- Menezes, Francisco. 2001. « Food Sovereignty : A vital requirement for food security in the context of globalization », *Development*, vol. 44, no 4, p. 29-33.
- Padilla M. 1998. « La sécurité alimentaire des villes africaines: le rôle des systèmes d'approvisionnement et de distribution alimentaires ». *Approvisionnement et distribution alimentaires des villes de l'Afrique francophone*, FAO, Collection Aliments dans les villes, Vol 1 / 98, p 69-76.
- Pelletier, S. 2006. *Le développement durable pour la Coop fédérée : pertinence, enjeux et positionnement stratégique*. Essai présenté au Centre Universitaire de Formation en Environnement – Université de Sherbrooke.
- Pimentel, D et N. Kounang. 1998. *Ecology of Soil Erosion in Ecosystems*. Ecosystems Vol 1, No 5. pp. 416-426.

- Pretty, J. 1998. *Sustainable Development for Local Economies*. [en ligne] <http://www.essex.ac.uk/ces/research/susdev/SusDevforLocalEconbasicprinciples.shtm> (consulté le 1 juin 2007).
- Pretty, J. et R. Hine. 2001. *Reducing Food Poverty with Sustainable Agriculture*. [en ligne] <http://www.essex.ac.uk/ces/research/susag/SAFEWexecsumfinalreport.shtm> (consulté le 2 juin 2007).
- Proulx, Jacques. 2005. *Gestion durable des territoires agricoles et besoins des collectivités locales : problématiques et perspectives*. Discours tenu dans le cadre des assises annuelles de l'Union des municipalités du Québec. Le 29 avril 2005, Québec.
- Reaganold, J.P., et al. 1993. Soil quality and financial performance of biodynamic and conventional farms in New Zealand. *Science*. April 16. p. 344-349.
- Rist, G. 1996. *Le développement. Histoire d'une croyance occidentale*. Paris : Presses de Sciences Po, 427 p.
- Roberge, K. 2003. Paléolimnologie du lac Saint-Augustin. Reconstitution de l'histoire trophique par l'étude des diatomées fossiles, des pigments d'algues et de la géochimie des sédiments. Département de Géographie : Université Laval.
- Royer, Annie. 2004. *Crise de régulation des agricultures française et québécoise et perte de multifonctionnalité de l'agriculture*. Mémoire présenté à la faculté des études supérieures de l'Université Laval dans le cadre du programme de maîtrise en économie rurale pour l'obtention du grade maître ès sciences. Faculté des sciences de l'agriculture et de l'alimentation - Université Laval. 115 pages.
- Saucier *et al.* 2007. *Axe 3 – Développement et territoire*. Dans Klein, J. L. et D. Harrisson. « L'innovation sociale : Émergence et effets sur la transformation des sociétés ». Presse de l'Université du Québec : Québec. pp. 377-395.
- Savard, Tony. 2005. *Produits biologiques : les défis de la recherche*. Présenté dans le cadre du « colloque sur l'agriculture biologique 2005 ». Le mardi 13 décembre 2005, Drummondville.
- Steve Diver. 1996. *Toward sustainable agriculture*. *New Renaissance Magazine* Vol 6, no 2.
- Techno-Science. Non daté, *Agriculture raisonnée*. [en ligne] <http://www.techno-science.net/?onglet=glossaire&definition=3422> (consulté le 1 juin 2007).
- Tilman, D. 1998. *The Greening of the Green Revolution*. *Nature* vol 396, 19 novembre 1998. pp. 211-212.
- Tourisme Gaspésie. Non daté. *Circuit tourisme Gaspésie*. [en ligne] <http://www.tourisme-gaspesie.com/circuitqualite.html> (consulté le 6 juin 2007).
- Uri, N. D. 2000. *Agriculture and the Environment : The Problem of Soil Erosion*. *Journal of Sustainable Agriculture* Vol 16, no 4. pp. 71-94.

- USDA. 1980. *Report and Recommendations on Organic Farming*. U.S. Department of Agriculture. Washington, D.C. 94 p.
- World Resource Institute. 1995. *World Resource 94-95*. World Resource Institute : Washington DC.
- Youg, E.M. 2004. « Globalization and food security: novel question in a novel context? » *Progress in Development Studies*, vol. 4, no 1, p. 1-21.